

Programme de rétablissement du scinque des Prairies (*Plestiodon septentrionalis*) au Canada

Scinque des Prairies



2019



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Référence recommandée :

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Programme de rétablissement du scinque des Prairies (*Plestiodon septentrionalis*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, vii + 41 p.

Pour télécharger le présent programme de rétablissement ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, incluant les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de la résidence, les plans d'action et d'autres documents connexes portant sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Illustration de la couverture : Pamela Rutherford

Also available in English under the title
“Recovery Strategy for the Prairie Skink (*Plestiodon septentrionalis*) in Canada”

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019. Tous droits réservés.
ISBN 978-0-660-23870-8
N° de catalogue En3-4/262-2019F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

¹ <http://sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1>

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des programmes de rétablissement pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et sont tenus de rendre compte des progrès réalisés dans les cinq ans suivant la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique est le ministre compétent en vertu de la LEP à l'égard du scinque des Prairies et a élaboré ce programme de rétablissement, conformément à l'article 37 de la LEP. Dans la mesure du possible, le programme de rétablissement a été préparé en collaboration avec la Province du Manitoba et le ministère de la Défense nationale, en vertu du paragraphe 39(1) de la LEP.

La réussite du rétablissement de l'espèce dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des directives formulées dans le présent programme. Cette réussite ne pourra reposer seulement sur Environnement et Changement climatique Canada ou sur toute autre autorité responsable. Tous les Canadiens et les Canadiennes sont invités à appuyer ce programme et à contribuer à sa mise en œuvre pour le bien du scinque des Prairies et de l'ensemble de la société canadienne.

Le présent programme de rétablissement sera suivi d'un ou de plusieurs plans d'action qui présenteront de l'information sur les mesures de rétablissement qui doivent être prises par Environnement et Changement climatique Canada et d'autres autorités responsables et/ou organisations participant à la conservation de l'espèce. La mise en œuvre du présent programme est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des autorités responsables et organisations participantes.

Le programme de rétablissement établit l'orientation stratégique visant à arrêter ou à renverser le déclin de l'espèce, y compris la désignation de l'habitat essentiel, dans la mesure du possible. Il fournit à la population canadienne de l'information pour aider à la prise de mesures visant la conservation de l'espèce. Lorsque l'habitat essentiel est désigné, dans un programme de rétablissement ou dans un plan d'action, la LEP exige que l'habitat essentiel soit alors protégé.

Dans le cas de l'habitat essentiel désigné pour les espèces terrestres, y compris les oiseaux migrateurs, la LEP exige que l'habitat essentiel désigné dans une zone

² <http://registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=6B319869-1%20>

protégée par le gouvernement fédéral³ soit décrit dans la *Gazette du Canada* dans un délai de 90 jours après l'ajout dans le Registre public du programme de rétablissement ou du plan d'action qui a désigné l'habitat essentiel. L'interdiction de détruire l'habitat essentiel aux termes du paragraphe 58(1) s'appliquera 90 jours après la publication de la description de l'habitat essentiel dans la *Gazette du Canada*.

Pour l'habitat essentiel se trouvant sur d'autres terres domaniales, le ministre compétent doit soit faire une déclaration sur la protection juridique existante, soit prendre un arrêté de manière à ce que les interdictions relatives à la destruction de l'habitat essentiel soient appliquées.

Si l'habitat essentiel d'un oiseau migrateur ne se trouve pas dans une zone protégée par le gouvernement fédéral, sur le territoire domanial, à l'intérieur de la zone économique exclusive ou sur le plateau continental du Canada, l'interdiction de le détruire ne peut s'appliquer qu'aux parties de cet habitat essentiel – constituées de tout ou partie de l'habitat auquel la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* s'applique aux termes des paragraphes 58(5.1) et 58(5.2) de la LEP.

En ce qui concerne toute partie de l'habitat essentiel se trouvant sur le territoire non domanial, si le ministre compétent estime qu'une partie de l'habitat essentiel n'est pas protégée par les dispositions de la LEP, par les mesures prises aux termes de cette dernière ou par toute autre loi fédérale, ou par les lois provinciales ou territoriales, il doit, comme le prévoit la LEP, recommander au gouverneur en conseil de prendre un décret visant l'interdiction de détruire l'habitat essentiel. La décision de protéger l'habitat essentiel se trouvant sur le territoire non domanial et n'étant pas autrement protégé demeure à la discrétion du gouverneur en conseil.

³ Ces zones protégées par le gouvernement fédéral sont les suivantes : un parc national du Canada dénommé et décrit à l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, le parc urbain national de la Rouge créé par la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, une zone de protection marine sous le régime de la *Loi sur les océans*, un refuge d'oiseaux migrateurs sous le régime de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou une réserve nationale de la faune sous le régime de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Voir le paragraphe 58(2) de la LEP.

Remerciements

Jennie Pearce (Pearce & Associates Ecological Research) a rédigé la première version du présent programme de rétablissement en se fondant sur l'ébauche du document *Manitoba Provincial Conservation and Recovery Strategy for the Prairie Skink*. Andrew Didiuk et John Conkin (Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune – Région des Prairies et du Nord), Allison Krause Danielsen (Conservation et Gestion des ressources hydriques du Manitoba), Pamela Rutherford (Université de Brandon, Manitoba), Sherry Punak-Murphy (Base des Forces canadiennes [BFC] Shilo, Manitoba) et Rebekah Neufeld (National Conservancy of Canada) ont terminé la préparation du présent programme de rétablissement.

Nous remercions sincèrement Errol Bredin, Tracy Ryta Fuchs et Daniel Gladu (Centre autochtone de ressources environnementales), Davon Baete (Assiniboine Hills Conservation District – Manitoba Conservation District Association), Fern Robertson (Première Nation de Sandy Bay) et tous les autres qui ont fourni des conseils et des commentaires ayant servi à étayer l'élaboration du programme de rétablissement.

Sommaire

Le scinque des Prairies est le seul lézard du Manitoba, où il se trouve à la limite nord de son aire de répartition. Ce petit lézard terrestre est de couleur brun olive, et quatre bandes claires font toute la longueur de son corps. Durant la période de reproduction, une tache orange rougeâtre apparaît sur le menton du mâle. L'espèce occupe les prairies mixtes et les savanes à chênes, mais il peut arriver aussi qu'elle fréquente les lisières des forêts de feuillus et des forêts mixtes, voire l'intérieur de ces forêts. Au Canada, le scinque des Prairies est présent seulement dans deux régions des formations postglaciaires du delta du cours supérieur de l'Assiniboine, au Manitoba; la grande majorité des individus sont recensés dans la région des dunes de Brandon, et une population très petite se trouve dans les dunes de Lauder.

Le scinque des Prairies est inscrit comme espèce en voie de disparition au Canada à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et est désigné « espèce en voie de disparition » sous le régime de la *Loi sur les espèces et les écosystèmes en voie de disparition* du Manitoba, en raison de la petite superficie de sa zone d'occupation au Canada, des menaces pesant sur l'habitat de prairie et de son éloignement de la population la plus proche aux États-Unis. Les menaces actuelles et historiques pour l'espèce sont notamment le développement résidentiel et commercial, l'agriculture et l'aquaculture, les corridors de transport et de service, l'utilisation des ressources biologiques, les intrusions et perturbations humaines, les modifications des systèmes naturels ainsi que les espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques.

Le rétablissement du scinque des Prairies a été jugé réalisable. L'objectif en matière de population et de répartition établi pour l'espèce est de maintenir l'aire de répartition actuelle des deux populations canadiennes en assurant le maintien de l'ensemble des populations locales dans les carrés du quadrillage UTM de référence de 1 km x 1 km qui sont actuellement occupés, ainsi que de toute autre population locale que l'on pourrait éventuellement découvrir. Les stratégies générales à appliquer pour contrer les menaces à la survie et au rétablissement du scinque des Prairies sont présentées dans la section « Orientation stratégique pour le rétablissement ».

L'habitat essentiel du scinque des Prairies est partiellement désigné dans le sud-ouest du Manitoba, sur la base de la meilleure information accessible. Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du scinque des Prairies sont l'habitat de prairie indigène ouverte ainsi que les arbres et arbustes adjacents, qui offrent une plage de conditions thermiques permettant à l'espèce d'être active et de s'abriter durant la saison d'activité, ainsi que des sols sablonneux et meubles dans lesquels elle peut s'enfouir à faible profondeur durant la saison d'activité et à une plus grande profondeur en hiver. Les objets naturels servant d'abris (débris ligneux, pierres et roches, touffes de végétation dense) sont inclus, car le scinque des Prairies s'en sert pour s'alimenter, se protéger contre les prédateurs, assurer sa thermorégulation et aménager son nid. Les pistes herbeuses, les corridors de services publics et les emprises de routes asphaltées, de routes de gravier et de chemins de fer sont inclus à condition qu'ils

présentent des caractéristiques pédologiques et végétales qui conviennent à l'espèce et sont semblables à celles de l'habitat adjacent. En tout, 604 occurrences de scinque des Prairies ont été signalées, et des données suffisantes sur les emplacements étaient disponibles pour 569 de ces occurrences et pouvaient être utilisées aux fins de la désignation de l'habitat essentiel. Dans la région des dunes de Brandon, 116 polygones d'habitat essentiel associés à 562 occurrences de scinque des Prairies ont été désignés (superficie totale de 5,13 km²) et, dans la région des dunes de Lauder, 1 polygone d'habitat essentiel associé à 7 occurrences de l'espèce a été désigné (superficie totale de 0,08 km²).

Un ou plusieurs plans d'action visant le scinque des Prairies seront élaborés d'ici 2024.

Résumé du caractère réalisable du rétablissement

D'après les quatre critères suivants qu'Environnement et Changement climatique Canada utilise pour définir le caractère réalisable du rétablissement, le rétablissement du scinque des Prairies est déterminé comme étant réalisable du point de vue technique et biologique.

1. Des individus de l'espèce sauvage capables de se reproduire sont disponibles maintenant ou le seront dans un avenir prévisible pour maintenir la population ou augmenter son abondance.

Oui. Dans le sud-ouest du Manitoba, on compte deux populations de scinques des Prairies : une plus grande population dans la région des dunes de Brandon et une très petite population dans la région des dunes de Lauder. Des jeunes de l'année ont été observés dans les deux populations, ce qui indique que la reproduction a réussi. Cependant, l'abondance extrêmement faible de la population des dunes de Lauder pourrait rendre l'espèce particulièrement susceptible de disparaître du territoire. Des analyses génétiques supplémentaires sont requises avant qu'on puisse considérer toute augmentation de population.

2. De l'habitat convenable suffisant est disponible pour soutenir l'espèce, ou pourrait être rendu disponible par des activités de gestion ou de remise en état de l'habitat.

Oui. Il existe de l'habitat convenable suffisant dans l'aire de répartition de l'espèce pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition, mais des mesures de protection, de gestion et d'intendance de l'habitat seront nécessaires pour atténuer les menaces pesant sur l'espèce. Les zones d'habitat convenable potentiel pouvant soutenir le scinque des Prairies, actuellement inoccupées ou n'ayant pas fait l'objet de relevés dans la région des dunes de Brandon et la région des dunes de Lauder, permettraient l'expansion de la population canadienne de l'espèce. Il faudra mener d'autres recherches pour mieux comprendre l'utilisation des microhabitats par le scinque des Prairies.

3. Les principales menaces pesant sur l'espèce ou son habitat (y compris les menaces à l'extérieur du Canada) peuvent être évitées ou atténuées.

Oui. L'agriculture constitue la principale menace pour l'espèce, et cette menace peut être évitée ou atténuée par la mise en œuvre de mesures d'intendance et de protection. Il faudra mener d'autres études pour déterminer l'importance des autres menaces possibles, comme le développement résidentiel et commercial, les corridors de transport et de service, l'utilisation des ressources biologiques, les intrusions et perturbations humaines, les modifications des systèmes naturels ainsi que les espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques.

4. Des techniques de rétablissement existent pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition ou leur élaboration peut être prévue dans un délai raisonnable.

Oui. Les principales techniques de rétablissement seront les suivantes : le suivi et l'inventaire des populations locales, de l'habitat et des menaces pour améliorer les mesures de rétablissement potentielles; la mise en œuvre de mesures d'intendance et de sensibilisation pour atténuer les menaces pesant sur l'habitat; et la gestion et la conservation de l'habitat. On croit que ces techniques seront efficaces pour maintenir et améliorer l'habitat du scinque des Prairies.

Table des matières

Préface.....	i
Remerciements	iii
Sommaire	iv
Résumé du caractère réalisable du rétablissement	v
1. Évaluation de l'espèce par le COSEPAC.....	1
2. Information sur la situation de l'espèce	1
3. Information sur l'espèce	2
3.1 Description de l'espèce	2
3.2 Population et répartition de l'espèce	3
3.3 Besoins du scinque des Prairies	6
4. Menaces	10
4.1 Évaluation des menaces	10
4.2 Description des menaces	12
5. Objectifs en matière de population et de répartition.....	17
6. Stratégies et approches générales pour l'atteinte des objectifs	18
6.1 Mesures déjà achevées ou en cours.....	18
6.2 Orientation stratégique pour le rétablissement.....	19
6.3 Commentaires à l'appui du tableau de planification du rétablissement.....	21
7. Habitat essentiel.....	22
7.1 Désignation de l'habitat essentiel de l'espèce.....	22
7.2 Calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel.....	27
7.3 Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel	27
8. Mesure des progrès.....	29
9. Énoncé sur les plans d'action.....	29
10. Références	30
Annexe A : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées	36
Annexe B : Description foncière des quarts de section qui renferment l'habitat essentiel du scinque des Prairies dans le sud-ouest du Manitoba.	38

1. Évaluation de l'espèce par le COSEPAC*

Date de l'évaluation : Mai 2004

Nom commun (population) : Scinque des Prairies

Nom scientifique : *Plestiodon septentrionalis*

Statut selon le COSEPAC : Espèce en voie de disparition

Justification de la désignation : Ce lézard est confiné à une petite région (moins de 1 700 km²) au Manitoba. Il a besoin de sols sablonneux et d'une prairie mixte. L'habitat de prairies disparaît à cause de la culture agricole, des parcs de peupliers faux-trembles de succession et de l'invasion par l'euphorbe ésole exotique. La population du Manitoba est isolée du reste des individus de l'espèce aux États-Unis, en y étant séparée par plus de 100 kilomètres.

Présence au Canada : Manitoba

Historique du statut selon le COSEPAC : Espèce désignée « préoccupante » en avril 1989. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2004.

* COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada)

2. Information sur la situation de l'espèce

Le scinque des Prairies (*Plestiodon septentrionalis*) comprend trois sous-espèces, soit le *P. s. septentrionalis*, le *P. s. obtusirostris* et le *P. s. pallidus* (Crother *et al.*, 2012), et l'aire de répartition de chacune de ces sous-espèces est distincte. Le scinque des Prairies est présent depuis le sud-ouest du Manitoba jusqu'au centre des États-Unis, depuis l'est du Dakota du Nord, le Minnesota et l'ouest du Wisconsin jusqu'à l'extrême nord-est de l'Oklahoma, vers le sud. Le présent programme de rétablissement vise la sous-espèce *P. s. septentrionalis*, qui est la seule sous-espèce présente au Canada.

Le scinque des Prairies est inscrit comme espèce en voie de disparition au Canada à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Il est désigné « espèce en voie de disparition » sous le régime de la *Loi sur les espèces et les écosystèmes en voie de disparition* du Manitoba. À l'échelle mondiale, la cote G5 (non en péril) a été attribuée au scinque des Prairies, et aucune cote (NNR) ne lui a été attribuée au Canada (NatureServe, 2015). Au Manitoba, la cote de conservation provinciale SNR (non classée) a été remplacée par la cote S1 (gravement en péril) (C. Frisen, Centre de données sur la conservation du Manitoba). La cote mondiale et les cotes nationales et

infranationales attribuées au scinque des Prairies et à la sous-espèce *P. s. septentrionalis* sont indiquées au tableau 1.

L'aire de répartition canadienne correspond à un faible pourcentage (< 5 %) de l'aire de répartition mondiale de l'espèce (COSEWIC, 2004).

Tableau 1. Cotes de conservation attribuées au scinque des Prairies et à la sous-espèce *P. s. septentrionalis* (d'après NatureServe, 2015).

	Cote mondiale ¹ (G)	Cote nationale ¹ (N)	Cote infranationale ¹ (S)	Statut en vertu de la LEP	UICN
Scinque des Prairies (<i>Plestiodon septentrionalis</i>)	G5	Canada – N1	Manitoba – S1		Préoccupation mineure
		États-Unis – N5	Arkansas – S2 Dakota du Nord – S2S3 Dakota du Sud – S5 Iowa – S3 Kansas – S4 Louisiane – S1 Minnesota – S5 Missouri – SNR Nebraska – S5 Oklahoma – S4 Texas – S5 Wisconsin – S3		
<i>P. s. septentrionalis</i>	G5T5	Canada – NNR	Manitoba – S1	Annexe 1, en voie de disparition	
		États-Unis – N5	Missouri – S3		

¹ Cotes : 1 = gravement en péril; 2 = en péril; 3 = susceptible de disparaître du territoire ou de la planète; 4 = apparemment non en péril; 5 = non en péril; T = taxon infrasécifique; NR = non classée.

3. Information sur l'espèce

3.1 Description de l'espèce

Le scinque des Prairies est un petit lézard terrestre fouisseur (mesurant de 55 à 91 mm du museau au cloaque). Le dos et les côtés sont de couleur brun olive, et quatre bandes claires font toute la longueur du corps et une partie de la queue (COSEWIC, 2004). La queue peut être à peu près de la même longueur que le corps, mais il arrive qu'elle soit plus courte si l'individu l'a déjà perdue et qu'elle s'est régénérée. Les juvéniles ont une queue bleu vif, qui devient grise lorsque la longueur du museau au cloaque est d'au moins 50 mm (Breckenridge, 1943). La femelle peut être plus grosse que le mâle (Nelson, 1963; Bredin, 1989), et une tache orange rougeâtre apparaît sur le menton du mâle durant la période de reproduction (COSEWIC, 2004).

Le scinque des Prairies entre en hibernation à la mi-septembre et émerge de l'hibernation entre le milieu et la fin d'avril, selon les conditions météorologiques (Bredin, 1989), ce qui lui donne seulement cinq mois pour se développer, survivre et se reproduire (Breckenridge, 1943; Nelson, 1963; Bredin, 1989). Les mâles émergent de l'hibernation en premier; ils sont suivis des femelles, puis des juvéniles (Breckenridge, 1943; Nelson, 1963; Bredin, 1981, 1989).

Chez les deux sexes, la maturité sexuelle est atteinte lorsque la longueur museau-cloaque est de 55 à 65 mm, et les femelles se reproduisent pour la première fois après leur deuxième ou leur troisième hiver (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014; Bredin, 1989; P. Rutherford, données inédites). L'éclosion se produit durant la première semaine d'août, après une période d'incubation de 35 jours (Breckenridge, 1943; Nelson, 1963; Bredin, 1989). Les femelles adultes demeurent au nid avec les petits jusqu'à deux jours après l'éclosion des œufs (Somma, 1987).

Bien qu'on ne connaisse pas la longévité de l'espèce, un individu capturé une première fois à l'état adulte a été capturé de nouveau cinq années plus tard, ce qui indique que la longévité du scinque des Prairies serait d'au moins sept ans (Bredin, 1989). Selon des données de marquage-recapture échelonnées sur cinq ans, le taux de survie annuel dans sept populations locales de scinques des Prairies à la BFC Shilo, au Manitoba, a été estimé à 0,65 chez les juvéniles et à 0,75 chez les adultes (Rutherford, 2015).

3.2 Population et répartition de l'espèce

Au Manitoba, le scinque des Prairies est présent dans la région des dunes de Brandon et dans la région des dunes de Lauder (figure 1), et ce, dans deux populations considérées comme distinctes. Dans les deux régions, chaque occurrence connue de l'espèce est généralement très localisée et probablement associée à un groupe d'individus de nombre inconnu considéré comme une population locale (Bredin, 1989; Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). La zone d'occurrence est d'environ 6 815 km² et la zone d'occupation, d'environ 592 km² (COSEWIC, 2014).

La région des dunes de Brandon, caractérisée par des dépôts postglaciaires du delta du cours supérieur de l'Assiniboine, se trouve dans l'écodistrict de Shilo (Wolfe, 2010); elle s'étend du nord au sud de Neepawa à Glenboro, et d'ouest en est depuis la rivière Assiniboine jusqu'à environ 12 km au nord de Treherne. Un grand nombre de populations locales de scinques des Prairies dans la région se trouve à la base des Forces canadiennes (BFC) Shilo et dans le parc provincial Spruce Woods.

La région des dunes de Lauder se trouve dans la plaine de till de Souris, dans l'écodistrict d'Oak Lake. La population de scinques des Prairies occupe une étendue d'une superficie de moins de 1 hectare (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014) dans l'aire de gestion de la faune des dunes de Lauder.

La population de scinques des Prairies de la région des dunes de Lauder et celle de la région des dunes de Brandon sont séparées l'une de l'autre par une distance de 80 km, et ces deux populations sont isolées de la population de scinques des Prairies la plus proche, qui se trouve au Minnesota à environ 150 km (COSEWIC, 2004; Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). La région située entre ces populations est caractérisée par des sols plus lourds dans lesquels le scinque des Prairies ne pourrait pas passer l'hiver (Cook, 1964).

Malgré l'isolement géographique des populations, Fuerst et Austin (2004) ont constaté que les séquences des gènes de deux régions de l'ADN mitochondrial d'individus provenant de la région des dunes de Brandon n'étaient pas significativement différentes des séquences d'individus provenant du nord des États-Unis. Selon de récentes analyses génétiques des populations locales des dunes de Brandon, il existerait deux groupes génétiques, l'un au nord de la rivière Assiniboine et l'autre au sud de la rivière (Siu, 2011). Même si ces analyses n'ont révélé aucune indication de fragmentation des populations attribuable aux récents obstacles liés aux activités agricoles ou aux routes, il se peut que certains changements dans la composition génétique ne soient pas détectables en raison du faible nombre de loci disponibles et des petits échantillons. Il est possible aussi que l'élaboration de la signature génétique en réponse aux obstacles nécessite plus de temps chez les espèces à faible capacité de dispersion (Landguth *et al.*, 2010). Aucune analyse génétique de la population locale des dunes de Lauder n'a été effectuée.

Il n'est pas possible d'estimer l'abondance des populations de scinques des Prairies au Canada, parce que l'espèce est très discrète et difficile à recenser et parce que seulement quelques relevés ont été menés sur les terres privées (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). Pour les années 2007 à 2011, des données de marquage-recapture sont disponibles pour certaines populations locales recensées à la BFC Shilo (Manitoba), dans la région des dunes de Brandon; les estimations de ces populations locales se situent entre 28 et 178 individus, avec une densité de 1,3 à 26,8 individus/ha (moyenne de $6,8 \pm 5,01$) (COSEWIC, 2014). Il existe cependant peu de données sur le nombre de sous-populations locales présentes dans la région des dunes de Brandon. Il est donc impossible pour le moment d'extrapoler l'abondance des sous-populations locales pour estimer l'abondance de la population des dunes de Brandon. Aucune étude des populations n'a été menée dans la région des dunes de Lauder. Au Minnesota, des densités de populations locales de scinques des Prairies de 160 individus/ha (Nelson, 1963) et de 58 à 206 adultes/ha (Pitt, 2001) ont été calculées au moyen de différentes méthodes de relevés.

Il n'existe aucune donnée concernant les tendances des populations locales des dunes de Brandon et des dunes de Lauder. Cependant, certaines populations locales dans la région des dunes de Brandon ont persisté durant au moins 20 ans (COSEWIC, 2004).

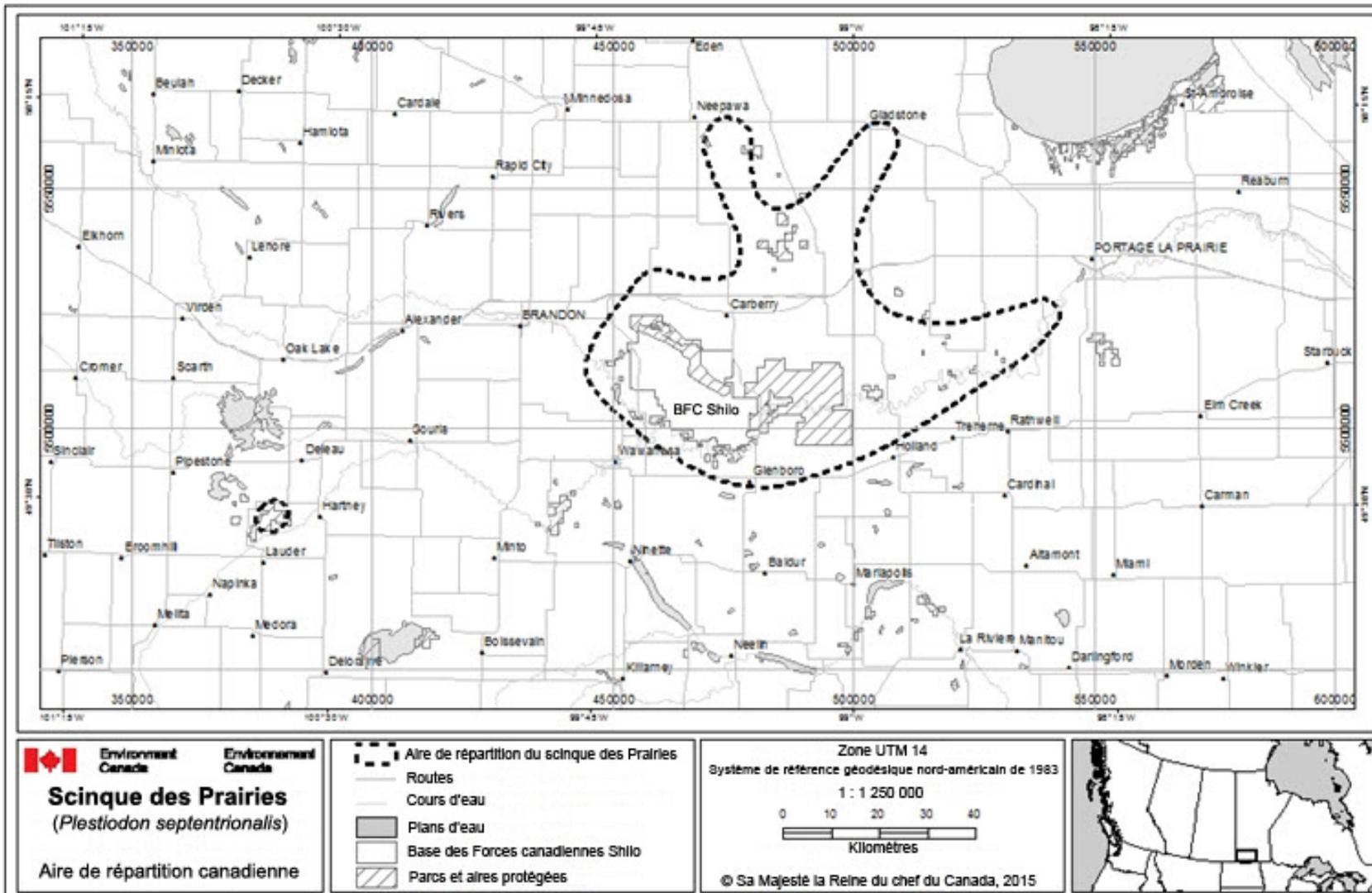


Figure 1. Aire de répartition canadienne du scinque des Prairies qui comprend deux populations isolées, l'une dans la région des dunes de Brandon et l'autre, dans la région des dunes de Lauder, dans le sud-ouest du Manitoba.

3.3 Besoins du scinque des Prairies

3.3.1 Besoins biologiques

Dans l'ensemble de son aire de répartition, le scinque des Prairies est associé aux habitats ouverts de prairies mixtes et de savanes à chênes (Breckenridge, 1943). Au Manitoba, la végétation de la prairie mixte indigène est caractérisée par la présence de carex (*Carex* spp.), de barbon à balais (*Schizachyrium scoparium*) et de boutelou grêle (*Bouteloua gracilis*) ainsi que par des arbustes clairsemés, comme le genévrier horizontal (*Juniperus horizontalis*) (Scott, 2005).

Le scinque des Prairies choisit des microhabitats thermiques convenables et s'expose au soleil pour maintenir sa température corporelle dans la plage de températures qu'il préfère, soit de 22 à 35 °C (Nelson, 1963). Au Manitoba, l'espèce a privilégié des microhabitats dont la température était de $33,5 \pm 0,77$ °C en conditions de laboratoire alors que, dans la nature, elle a préféré une température plus basse ($25,3 \pm 0,22$ °C) (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). Cette préférence pour une température plus basse en conditions naturelles pourrait être attribuable au fait que l'espèce évite les températures élevées du sol qui lui sont létales et qu'elle se protège contre les prédateurs. L'utilisation de refuges où se produit une interaction entre les conditions thermiques, les avantages sur le plan social et la protection contre les prédateurs a été documentée chez d'autres reptiles (Huey *et al.*, 1989; Seburn, 1993; Downes et Shine, 1998; Civantos *et al.*, 1999).

Le besoin de thermorégulation a une incidence sur l'activité diurne des individus, qui sont généralement actifs de la fin de la matinée au milieu de l'après-midi et qui se cachent ensuite sous des objets leur servant d'abris ou s'enfouissent dans les sols sablonneux à une profondeur de 5 à 8 cm pour fuir les températures élevées de la surface du sol (Nelson, 1963). Le sable peut devenir très chaud en surface, mais étant donné qu'il est un mauvais conducteur de la chaleur, la température peut être plus basse immédiatement sous la surface (Tsoar, 1990; Hays *et al.*, 2011).

Le scinque des Prairies est un prédateur généraliste d'invertébrés, qui se nourrit de criquets, d'araignées, de cicadelles, de coléoptères, de papillons de nuit et de papillons de jour (Breckenridge, 1943; Nelson, 1963).

3.3.2 Besoins en matière d'habitat

Habitat général

Dans l'habitat de prairie, le scinque des Prairies peut être généraliste pour ce qui est de l'utilisation de la végétation. Un mélange de végétation indigène et non indigène peut être acceptable pour l'espèce à condition que la structure de la communauté végétale offre des microclimats hétérogènes propices à la thermorégulation et à la protection contre les prédateurs (Larkin, 2011; Krause Danielsen *et al.*, 2014).

Le scinque des Prairies se déplace dans les forêts de feuillus ou les forêts mixtes, et des individus ont été capturés en bordure de ces habitats (Larkin, 2011; Krause Danielsen *et al.*, 2014; Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014; P. Rutherford, données inédites). Les lisières des forêts offrent sans doute à l'espèce des zones où elle peut échapper aux prédateurs ainsi qu'aux températures estivales élevées qui lui sont létales dans les habitats plus ouverts, tout en lui permettant d'avoir accès, à proximité, aux températures élevées dont elle a besoin pour la gestation.

L'espèce a également besoin de sols relativement meubles et bien drainés dans lesquels elle peut s'enfouir et hiberner (Breckenridge, 1943; Bredin, 1989). Le scinque des Prairies de la région des dunes de Brandon est présent seulement dans les zones de sable loameux de Stockton et les sables de Miniota des dépôts postglaciaires du delta de l'Assiniboine (Bredin, 1989). À l'intérieur de cette région, les individus ont tendance à occuper les pentes exposées au sud et à l'ouest (Bredin, 1989). Scott *et al.* (2003) ont observé que les pentes exposées au nord et à l'est étaient généralement dominées par des arbres plutôt que par la prairie. Dans la région des dunes de Lauder, le scinque des Prairies occupe les sols sablonneux de la plaine de till de Souris (Bredin, 1989).

Le domaine vital de l'espèce est généralement petit, son diamètre étant de 30 à 100 m, et le scinque des Prairies peut occuper le même domaine vital durant plusieurs années (Nelson, 1963). Selon les analyses préliminaires des données télémétriques (S. Pratt, données inédites), le scinque des Prairies de la région des dunes de Brandon se déplacerait à l'intérieur d'une zone d'activité d'une superficie maximale de 6 912 m² (superficie moyenne de 1 412 m²), et la forme de la zone d'activité varierait d'un individu à l'autre.

Habitat estival

L'habitat estival d'alimentation et de nidification, composé de milieux ouverts situés à proximité de lisières de forêt ou de prairies mixtes à structure hétérogène (c.-à-d. des parcelles d'herbes hautes et denses ou d'arbustes bas séparées par des habitats plus ouverts), permet à l'espèce d'éviter les prédateurs tout en lui offrant une large plage de températures pour la thermorégulation et la gestation (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014).

Les objets servant d'abris sont des caractéristiques importantes de l'habitat, et l'espèce utilise une grande variété d'objets naturels selon leur disponibilité, notamment des débris ligneux, des pierres et des roches ainsi que des touffes de végétation (p. ex. barbon à balais, genévrier horizontal, brome inerme [*Bromus inermis*], euphorbe érule [*Euphorbia esula*]). Bien qu'il arrive que le scinque des Prairies utilise comme abris des objets résultant de l'activité humaine, lorsqu'il y en a (p. ex. tapis, contreplaqués et planches, traverses de chemin de fer et ferraille), ces objets sont rares dans les zones occupées ou susceptibles d'être occupées par l'espèce (Bredin, 1981; Nelson, 1963; Scott, 2005; Larkin, 2011; Krause Danielsen, 2012; Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). Le scinque des Prairies utilise habituellement les objets

servant d'abris à des fins d'alimentation, de protection contre les prédateurs, de thermorégulation et de nidification. L'espèce semble plus abondante dans les zones où il y a beaucoup d'objets pouvant lui servir d'abris (Larkin, 2011; Krause Danielsen *et al.*, 2014); cette constatation a été faite aussi chez d'autres espèces de scinques fouisseurs (p. ex. Seburn, 1993). Certaines observations indiquent que le scinque des Prairies ferait preuve de fidélité à l'égard des objets qu'il utilise comme abris (COSEWIC, 2004).

Les femelles creusent leurs nids sous les billes et d'autres objets servant d'abris (Taylor, 1935; Breckenridge, 1943; Bredin, 1989) entre la fin de juin et le début de juillet (Breckenridge, 1943; Somma, 1987). Les femelles pondent une seule fois par année, et 8 œufs en moyenne (Breckenridge, 1943; Bredin, 1989); elles sont présentes au nid durant l'incubation pour protéger les œufs (Bredin, 1989). Il arrive que les femelles nidifient en groupe, mais ce comportement n'est pas courant (Nelson, 1963). On sait que les femelles ne se reproduisent pas nécessairement chaque année (Bredin, 1989; Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014), mais les données sur la reproduction du scinque des Prairies dans le sud-ouest du Manitoba sont limitées.

Chez une espèce apparentée, le scinque pentaligne (*Plestiodon fasciatus*), l'humidité du sol constitue un facteur important pour la sélection du site de nidification (Hecnar, 1994). Les œufs trop humides peuvent se décomposer en raison d'infections fongiques, alors que les œufs trop secs peuvent se dessécher (Hecnar, 1994). Les femelles du scinque pentaligne déplacent leurs œufs lorsque le taux d'humidité change (Hecnar, 1994), et la couvaison fait augmenter considérablement le taux de survie des œufs (Fitch, 1954; Seburn, 1993). Ce comportement a été observé aussi chez le scinque des Prairies en laboratoire (Somma et Fawcett, 1989) et sur le terrain (P. Rutherford, données inédites). La valeur relative des différents objets servant d'habitat de nidification au scinque des Prairies n'est pas connue.

Habitat d'hibernation

L'habitat d'hibernation, caractérisé par des sols sablonneux dans lesquels les individus peuvent s'enfouir, peut se trouver à une distance maximale de 25 m de l'habitat estival (Nelson, 1963). Au Minnesota, des individus de l'espèce ont été trouvés à une profondeur de jusqu'à 75 cm sous la surface du sol durant l'hiver (Nelson, 1963). Il n'existe aucune information sur l'habitat d'hibernation dans le sud-ouest du Manitoba (COSEWIC, 2004).

Habitat de dispersion

Les distances de dispersion du scinque des Prairies ne sont pas connues, et l'on ne connaît pas non plus l'habitat qui pourrait faciliter le déplacement et la dispersion des individus. Selon certaines observations, les petits d'une espèce apparentée, le scinque pentaligne, se seraient déplacés sur une distance de 100 m (Seburn, 1993).

3.3.3 Facteurs limitatifs

Le scinque des Prairies se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition dans le sud-ouest du Manitoba, et c'est en hibernant sous terre qu'il y survit durant l'hiver. La présence de sols meubles et sablonneux qui permettent à l'espèce de survivre durant l'hiver limite peut-être sa répartition dans le nord des États-Unis et le sud-ouest du Manitoba (Fuerst et Austin, 2004).

Les conditions météorologiques ont une incidence sur la capacité du scinque des Prairies à réussir sa nidification et à augmenter ses réserves corporelles en vue de l'hibernation et de la reproduction au cours de l'année suivante. Un printemps froid et humide peut retarder l'émergence de l'hibernation, ce qui pourrait retarder l'accouplement et la nidification. Un été froid et humide peut limiter l'activité reproductrice et réduire le succès d'éclosion. Les hivers particulièrement froids au cours desquels il y a gel en profondeur du sol peuvent faire diminuer le taux de survie hivernal (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). Les jeunes s'alimentent et augmentent leurs réserves de graisse durant une courte période avant l'hibernation, et les jeunes qui se développent dans des habitats de mauvaise qualité pourraient donc être particulièrement vulnérables à la mortalité hivernale; cette hypothèse n'a toutefois pas été confirmée (COSEWIC, 2004).

4. Menaces

4.1 Évaluation des menaces

La classification des menaces pour le scinque des Prairies présentée ci-dessous est fondée sur le système unifié de classification des menaces de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN; acronyme anglais : IUCN) et du Partenariat pour les mesures de conservation (Conservation Measures Partnership, ou CMP). Les menaces découlent des activités ou des processus immédiats qui ont entraîné, entraînent ou pourraient entraîner la destruction, la dégradation et/ou la détérioration de l'entité évaluée (population, espèce, communauté ou écosystème) dans la zone d'intérêt (mondiale, nationale ou infranationale). Les facteurs limitatifs ne sont pas pris en compte dans le cadre de ce processus d'évaluation. Aux fins de l'évaluation des menaces, seules les menaces présentes et futures sont prises en compte. Les menaces historiques, les effets indirects ou cumulatifs des menaces ou toute autre information pertinente pour comprendre la nature des menaces sont présentés dans la section « Description des menaces ».

Tableau 2. Tableau de classification des menaces pour le scinque des Prairies.

Menace	Description de la menace	Impact ^a	Portée ^b	Gravité ^c	Immédiateté ^d	Menaces détaillées
1	Développement résidentiel et commercial	Inconnu	Inconnue	Légère	Élevée	
1.1	Zones résidentielles et urbaines	Inconnu	Inconnue	Légère	Élevée	On ne connaît pas la capacité des individus de survivre à long terme dans ces zones.
2	Agriculture et aquaculture	Moyen	Petite	Inconnue	Élevée	
2.1	Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois	Moyen	Petite	Inconnue	Élevée	On ne connaît pas l'étendue de l'éventuelle conversion de l'habitat de l'espèce en terres cultivées.
2.3	Élevage de bétail	Inconnu	Inconnue	Inconnue	Élevée	On ne peut déterminer l'utilisation des pâturages par l'espèce ni les impacts du broutage.
4	Corridors de transport et de service	Faible	Petite	Inconnue	Élevée	
4.1	Routes et voies ferrées	Faible	Petite	Inconnue	Élevée	On ne connaît pas les effets des routes sur la dispersion et la survie des individus de l'espèce.
4.2	Lignes de services publics	Faible	Petite	Inconnue	Élevée	On ne connaît pas les effets des routes sur la qualité de l'habitat de l'espèce.
5	Utilisation des ressources biologiques	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée	
5.1	Chasse et capture d'animaux terrestres	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée	Il peut y avoir de rares prélèvements d'individus de l'espèce pour en faire des animaux de compagnie.

6	Intrusions et perturbations humaines	Inconnu	Inconnue	Inconnue	Élevée	
6.1	Activités récréatives	Inconnu	Inconnue	Inconnue	Élevée	On ne connaît ni l'étendue ni l'impact sur l'espèce de l'utilisation des véhicules tout-terrain.
6.2	Guerre, troubles civils et exercices militaires	Inconnu	Restreinte	Inconnue	Élevée	
7	Modifications des systèmes naturels	Inconnu	Grande	Inconnue	Élevée	
7.1	Incendies et suppression des incendies	Inconnu	Grande	Inconnue	Élevée	On ne connaît pas les effets des régimes des incendies et de la succession végétale sur l'espèce.
8	Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	Inconnu	Petite	Inconnue	Élevée	
8.1	Espèces exotiques (non indigènes) envahissantes	Inconnu	Petite	Inconnue	Élevée	On ne connaît pas les effets des espèces végétales envahissantes et de la prédation par les animaux de compagnie.

^a **Impact** – Mesure dans laquelle on observe, infère ou soupçonne que l'espèce est directement ou indirectement menacée dans la zone d'intérêt. Le calcul de l'impact de chaque menace est fondé sur sa gravité et sa portée et prend uniquement en compte les menaces présentes et futures. L'impact d'une menace est établi en fonction de la réduction de la population de l'espèce, ou de la diminution/dégradation de la superficie d'un écosystème. Le taux médian de réduction de la population ou de la superficie pour chaque combinaison de portée et de gravité correspond aux catégories d'impact suivantes : très élevé (déclin de 75 %), élevé (40 %), moyen (15 %) et faible (3 %). Inconnu : catégorie utilisée quand l'impact ne peut être déterminé (p. ex. lorsque les valeurs de la portée ou de la gravité sont inconnues); non calculé : l'impact n'est pas calculé lorsque la menace se situe en dehors de la période d'évaluation (p. ex. l'immédiateté est non significative/négligeable ou faible puisque la menace n'existait que dans le passé); négligeable : lorsque la valeur de la portée ou de la gravité est négligeable; n'est pas une menace : lorsque la valeur de la gravité est neutre ou qu'il y a un avantage possible.

^b **Portée** – Proportion de l'espèce qui, selon toute vraisemblance, devrait être touchée par la menace d'ici 10 ans. Correspond habituellement à la proportion de la population de l'espèce dans la zone d'intérêt (généralisée = 71-100 %; grande = 31-70 %; restreinte = 11-30 %; petite = 1-10 %; négligeable < 1 %).

^c **Gravité** – Au sein de la portée, niveau de dommage (habituellement mesuré comme l'ampleur de la réduction de la population) que causera vraisemblablement la menace sur l'espèce d'ici une période de 10 ans ou de 3 générations (extrême = 71-100 %; élevée = 31-70 %; modérée = 11-30 %; légère = 1-10 %; négligeable < 1 %; neutre ou avantage possible ≥ 0 %).

^d **Immédiateté** – Élevée = menace toujours présente; modérée = menace pouvant se manifester uniquement dans le futur (à court terme [< 10 ans ou 3 générations]) ou pour l'instant absente (mais susceptible de se manifester de nouveau à court terme); faible = menace pouvant se manifester uniquement dans le futur (à long terme) ou pour l'instant absente (mais susceptible de se manifester de nouveau à long terme); non significative/négligeable = menace qui s'est manifestée dans le passé et qui est peu susceptible de se manifester de nouveau, ou menace qui n'aurait aucun effet direct, mais qui pourrait être limitative.

4.2 Description des menaces

Menace 1 (UICN) – Développement résidentiel et commercial

Menace 1.1 Zones résidentielles et urbaines

Certains habitats de prairie adjacents au parc provincial Spruce Woods et à la BFC Shilo sont en train d'être convertis en petites superficies résidentielles. Le développement résidentiel entraîne des changements dans l'habitat de prairie, notamment le remplacement de prairies indigènes par des jardins et des pelouses de pâturin des prés (*Poa pratensis*). Ces habitats résultant de l'activité humaine ont un environnement thermique différent de celui de la prairie mixte, caractérisé par une température moyenne moins élevée et une température du substrat plus stable (Krause Danielsen *et al.*, 2014). Le scinque des Prairies survit et peut se reproduire dans les paysages exurbains, mais l'espèce semble plus abondante dans les habitats de prairie (Krause Danielsen *et al.*, 2014). Il n'existe aucune information sur l'étendue des superficies en développement dans l'aire de répartition du scinque des Prairies.

Les modifications de la composition floristique de l'habitat de prairie peuvent ne pas être importantes à condition qu'une structure appropriée de la communauté végétale soit disponible pour que l'espèce ait accès à des microhabitats convenables (Krause Danielsen *et al.*, 2014). Dans les petites superficies où l'espèce utilise l'habitat de prairie restant, il peut être possible d'atténuer les effets négatifs du développement résidentiel sur le scinque des Prairies en mettant en œuvre des mesures d'intendance. La réalisation d'aménagements paysagers au moyen de nombreux types de végétaux plutôt que de pelouses peut favoriser la présence du scinque des Prairies en fournissant un couvert végétal hétérogène (Krause Danielsen *et al.*, 2014). L'ajout d'objets servant d'abris appropriés ou le fait de laisser sur place les débris existants pourrait aussi améliorer l'habitat exurbain (Krause Danielsen *et al.*, 2014). Le développement résidentiel peut également affecter l'habitat du scinque des Prairies en perturbant la végétation et le sol et en permettant l'introduction et la propagation des espèces envahissantes (menace 8.1).

Menace 2 (UICN) – Agriculture et aquaculture

Menace 2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois

Dans le sud-ouest du Manitoba, la perte historique d'habitat convenable pourrait constituer le facteur limitatif le plus important pour le scinque des Prairies, et la perte d'habitat causée par la mise en culture représente la plus grande préoccupation. Dans la région des dunes de Brandon, une superficie de plus de 5 000 ha de prairie mixte a été mise en culture entre 1995 et 1998 (Mansell et Moore, 1999). Même si ce n'était pas la totalité de l'habitat perdu qui était convenable pour le scinque des Prairies, on a constaté une perte d'habitat convenable à l'espèce de 19 % attribuable à la mise en culture dans la région des dunes de Brandon de 1966 à 2000 (P. Rutherford, données inédites; Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). La mise en culture peut aussi

fragmenter l'habitat convenable lorsque les parcelles de prairie éparses restantes sont dépourvues de corridors de dispersion (Pitt, 2001). Bien qu'on ne connaisse pas le futur taux de conversion de l'habitat indigène en terres cultivées ou fourragères, le potentiel de production agricole dans une bonne partie de ce qui reste d'habitat convenable est faible.

Menace 2.3 Élevage de bétail

Le scinque des Prairies étant associé à des habitats de prairie à structure hétérogène, la structure de la communauté végétale simplifiée attribuable au broutage excessif pourrait nuire à l'espèce. Il n'y a eu aucun relevé visant à établir si le scinque des Prairies utilise ou non les prairies naturelles ou les pâturages bonifiés broutés par le bétail. Le pâturage par le bétail pourrait réduire la qualité et la fonctionnalité de l'habitat du scinque des Prairies si l'intensité, la fréquence et la durée du broutage étaient excessives. Le broutage intensif et prolongé peut modifier la structure du sol et altérer la structure et la composition des communautés végétales dans les habitats de prairie (Bragg et Steuter, 1996; Ludwig *et al.*, 2000) et ainsi réduire la qualité de l'habitat du scinque des Prairies. Le broutage intensif a tendance à homogénéiser la structure de la communauté végétale (Hadar *et al.*, 1999) et favorise les espèces de petite taille comme le boutelou grêle (Mack et Thompson, 1982).

Par conséquent, si les individus de l'espèce utilisent les terres pâturées, le pâturage en rotation de faible intensité pourrait avoir des effets bénéfiques en empêchant la succession végétale tout en maintenant la structure de la communauté végétale en place (Bragg et Steuter, 1996; McNaughton, 1983). Le pâturage peut aussi maintenir une partie de la litière de surface tout au long de l'année et servir à la gestion de l'habitat dans les sites où le brûlage dirigé n'est peut-être pas possible.

Des recherches sont nécessaires pour déterminer si les individus de l'espèce utilisent les terres pâturées et, le cas échéant, préciser à quelle intensité, à quelle fréquence et à quelles périodes le broutage peut interrompre la succession vers une végétation ligneuse; il faudra aussi examiner les effets des pâturages sur l'habitat du scinque des Prairies.

Menace 4 (UICN) – Corridors de transport et de service

Menace 4.1 Routes et voies ferrées

Les routes ou les sentiers ainsi que le dégagement et l'entretien des fossés peuvent avoir des effets tant positifs (création d'habitats ouverts) que négatifs (trop grand nombre de milieux très ouverts) sur l'habitat du scinque des Prairies en raison des besoins en matière de thermorégulation de l'espèce. Les routes asphaltées sont considérées comme des obstacles aux déplacements des individus (Krause Danielsen *et al.*, 2015). Selon des analyses génétiques récentes, aucune fragmentation de population causée par les routes n'a été détectée dans la région des dunes de Brandon (Siu, 2011), mais il est possible que cette constatation soit liée au fait que les routes ont

été construites assez récemment et qu'il faut davantage de temps pour que des populations deviennent génétiquement distinctes.

La perturbation des substrats par les véhicules fait augmenter le compactage du sol (McKernan, 1984), ce qui peut empêcher le scinque des Prairies de s'enfouir. Les espèces végétales envahissantes (menace 8.1), dont l'impact sur l'espèce est incertain, sont souvent associées aux routes et aux sentiers (Larkin, 2011).

La construction, la modification ou l'expansion de routes sont souvent associées au développement résidentiel et peuvent entraîner la perte d'habitat de prairie et accroître le taux de mortalité des individus.

Menace 4.2 Lignes de services publics

L'installation et l'entretien des lignes de services publics et de leurs routes d'accès peuvent aussi avoir un impact négatif sur le caractère convenable de l'habitat, selon la nature et le degré de modification et de perturbation de la végétation et du substrat.

Menace 5 (UICN) – Utilisation des ressources biologiques

Menace 5.1 Chasse et capture d'animaux terrestres

Certaines des populations de scinques recensées au Canada, comme les populations de scinques pentalignes en Ontario, font l'objet d'un prélèvement intense aux fins du commerce d'animaux de compagnie (Hecnar, 1991). Toutefois, cette activité ne semble pas importante dans le cas du scinque des Prairies, dans le sud-ouest du Manitoba (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). Il a été signalé que des campeurs dans le parc provincial Spruce Woods avaient prélevé des individus et qu'ils avaient déplacé les planches servant d'abris qui étaient utilisées à des fins de recherche (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014). Cependant, une bonne partie de l'aire de répartition du scinque des Prairies se trouvant à l'intérieur des terrains de la BFC Shilo, dont l'accès est très limité, le prélèvement d'individus constitue une menace négligeable.

Menace 6 (UICN) – Intrusions et perturbations humaines

Menace 6.1 Activités récréatives

L'utilisation très intense de véhicules tout-terrain dans certaines zones des dunes de Lauder crée des sentiers permanents ou semi-permanents qui peuvent contribuer à la perte d'habitat; cependant, l'étendue d'une telle perturbation de l'habitat n'a pas été quantifiée, et aucun effet négatif potentiel n'a été confirmé (Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014).

Menace 6.2 Guerre, troubles civils et exercices militaires

Les activités militaires à la BFC Shilo ont été nombreuses depuis 1910. Les exercices de chars d'assaut et d'autres véhicules menés à cette base pourraient accroître la superficie de l'habitat du scinque des Prairies en augmentant le nombre de petites parcelles de sol dénudé et de litière ainsi que le couvert de boutelou grêle et de *Carex* spp. (McKernan, 1984), qui permettent aux lézards de faire la navette entre les parcelles pour trouver les conditions thermiques optimales à leur activité. Cette amélioration potentielle de l'habitat de l'espèce pourrait être annulée par la création de zones de sol compacté. La construction et l'entretien de pare-feux sont nécessaires à la suppression des incendies à la BFC, mais tant ici que dans d'autres zones de l'aire de répartition du scinque des Prairies, les pare-feux (menace 7.1) pourraient augmenter l'hétérogénéité de l'habitat.

Menace 7 (UICN) – Modifications des systèmes naturels

Menace 7.1 Incendies et suppression des incendies

L'empiètement grandissant des peupliers (*Populus* sp.) sur l'habitat de prairie est préoccupant dans le parc provincial Spruce Woods et le secteur adjacent (Bredin, 1993; Schykulski et Moore, 2000). Par le passé, les incendies fréquents et le broutage par le bison des Plaines (*Bison bison bison*) ont contribué au maintien de la prairie mixte indigène (Daubenmire, 1968; Hurlbert, 1969; Anderson, 1982), et ces perturbations naturelles ont maintenu les milieux ouverts et hétérogènes dont a besoin le scinque des Prairies (Bredin, 1981; Pitt, 2001; Scott, 2005). En l'absence d'incendies fréquents et de broutage par les bisons, la prairie mixte est remplacée par la tremblaie. Bien que le scinque des Prairies utilise tant les habitats ouverts que les lisières des forêts de feuillus et des forêts mixtes et qu'il se déplace en empruntant les chênaies, il n'utilise pas les chênaies de forte densité (Larkin, 2011; P. Rutherford, données inédites; Manitoba Prairie Skink Recovery Team, 2014).

À la BFC Shilo, les incendies ont réduit la litière et la biomasse sur pied et ont fait augmenter la proportion de sol dénudé (Wilson et Shay, 1990; Shay *et al.*, 2001), mais l'impact de ces incendies sur le scinque des Prairies reste à déterminer. Tout effet éventuel des incendies sur l'espèce et son habitat pourrait varier en fonction de la fréquence, de l'intensité et de l'étendue de ces incendies ainsi que du moment où ils surviennent. Le sol dénudé absorbe davantage le rayonnement solaire, et la température à la surface du sol est donc plus élevée dans les prairies brûlées que dans les prairies non brûlées (Shay *et al.*, 2001). De telles conditions pourraient augmenter les possibilités de thermorégulation pour le scinque des Prairies, qui fait la navette entre les milieux ouverts et les milieux ombragés pour trouver les conditions thermiques qui lui conviennent. Les incendies pourraient modifier, à l'avantage du scinque des Prairies, la composition floristique et la composition spécifique des invertébrés dont il se nourrit (p. ex. Evans, 1984). Au Minnesota, le scinque des Prairies était plus abondant dans les vieux champs qui avaient brûlé régulièrement, mais le lien de causalité entre la fréquence des incendies et les caractéristiques de l'habitat n'était pas clair (Pitt, 2001).

Krause Danielsen *et al.* (2014) ont trouvé néanmoins que le scinque des Prairies était plus susceptible d'utiliser l'habitat caractérisé par un pourcentage élevé de litière de feuilles, et il se pourrait que les brûlages répétés réduisent cette litière (Shay *et al.*, 2001).

Alors qu'il est nécessaire d'avoir une perturbation pour interrompre la succession vers la végétation ligneuse et maintenir l'habitat hétérogène dont a besoin le scinque des Prairies, on ne connaît pas la tolérance de l'espèce aux perturbations dues aux incendies. Dans certains cas, il peut être impossible d'avoir recours aux incendies comme mesure de gestion de l'habitat, et les incendies peuvent avoir un effet négatif sur l'étendue et la nature des conditions à la surface du sol. Des recherches sont nécessaires pour déterminer à quelle intensité, à quelle fréquence et à quelles périodes les incendies peuvent interrompre la succession vers la végétation ligneuse ainsi que leur impact sur l'habitat du scinque des Prairies.

Les incendies peuvent provoquer la mortalité directe d'individus de l'espèce, bien qu'on ne sache pas dans quelle mesure parce que plusieurs variables sont associées aux incendies (p. ex. intensité de l'incendie en fonction de l'alimentation en combustible). Il est probable que de nombreux individus survivent aux incendies et, dans certains cas, il pourrait y avoir immigration d'individus depuis des zones adjacentes qui n'ont pas brûlé.

On ne connaît pas les effets de la construction et de l'entretien des pare-feux sur l'habitat et la survie du scinque des Prairies, mais les pare-feux pourraient augmenter l'hétérogénéité de l'habitat.

Menace 8 (UICN) – Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques

Menace 8.1 Espèces exotiques (non indigènes) envahissantes

Les espèces végétales introduites peuvent réduire de manière considérable la végétation indigène dans la prairie mixte. Des espèces non indigènes envahissantes, y compris le pâturin des prés, le brome inerme, l'euphorbe érule et la gypsophile paniculée (*Gypsophila paniculata*), ont été signalées dans le parc provincial Spruce Woods et à la BFC Shilo. L'euphorbe érule peut atteindre un mètre de hauteur et se propager rapidement, et ses touffes denses sont associées à une réduction de l'abondance et de la richesse spécifique de la végétation indigène (Belcher et Wilson, 1989; Wilson et Belcher, 1989; Butler et Cogan, 2004; Larson et Larson, 2010). L'euphorbe érule est généralement associée aux perturbations résultant de l'activité humaine, comme les traces de véhicules dans lesquelles la végétation a disparu et où le sol est exposé (Belcher et Wilson, 1989).

L'impact des espèces végétales envahissantes sur le scinque des Prairies n'est pas établi clairement. Bredin (1993) et le COSEPAC (COSEWIC, 2004) ont présumé qu'une hétérogénéité structurale réduite associée à de fortes densités d'euphorbe érule pourrait avoir un effet négatif sur l'habitat du scinque des Prairies en en modifiant les

caractéristiques thermiques. Cependant, Larkin (2011) a signalé que le scinque des Prairies n'avait pas évité l'habitat de l'euphorbe ésole et que les conditions thermiques sous cette espèce végétale ne différaient pas beaucoup des conditions observées dans l'habitat de prairie adjacent. Des données télémétriques ont indiqué que le scinque des Prairies utilisait assidûment les touffes de brome inerme à la BFC Shilo, mais l'impact de la prévalence du brome inerme est inconnu (P. Rutherford, données inédites).

Le plan de gestion des prairies (Schykulski et Moore, 2000) s'intéresse à l'euphorbe ésole, qui envahit le parc provincial Spruce Woods. Diverses techniques de gestion, notamment la lutte biologique (p. ex. au moyen d'altises [*Aphthona nigricutis* et *A. cyparissiae*]), le broutage par les chèvres et l'application d'herbicide ont servi à lutter contre l'euphorbe ésole dans certains secteurs du parc (Schykulski et Moore, 2000). À la base des Forces canadiennes Shilo, la principale technique de gestion utilisée est la lutte biologique contre l'euphorbe ésole. Des recherches sont nécessaires pour établir si et comment les espèces envahissantes, en particulier l'euphorbe ésole, peuvent avoir un impact négatif sur l'habitat du scinque des Prairies.

L'expansion du développement résidentiel sur de petites superficies, adjacentes au parc provincial Spruce Woods et à la BCF Shilo, pourrait entraîner la mortalité d'individus de l'espèce en raison d'une plus grande abondance d'animaux de compagnie laissés en liberté. Les animaux de compagnie, en particulier les chats, peuvent présenter une menace pour les lézards (Audsley *et al.*, 2006; Krause Danielsen, 2014). La pression exercée par les prédateurs peut aussi forcer le scinque des Prairies à se mettre à l'abri plus souvent et à interrompre son comportement de thermorégulation, ce qui diminuerait la valeur adaptative de l'espèce (Krause Danielsen *et al.*, 2014). Bien qu'une telle interruption de l'activité n'ait pas été étudiée chez le scinque des Prairies, elle aurait été observée chez d'autres espèces de petits lézards (p. ex. Cooper, 1998; Downes, 2001).

5. Objectifs en matière de population et de répartition

La présence du scinque des Prairies a été confirmée seulement dans une très faible proportion de l'habitat apparemment convenable dans le sud-ouest du Manitoba. Il est peu probable d'obtenir des estimations de l'abondance des populations sans devoir mener des activités de recherche extrêmement intenses, parce que les scinques sont difficiles à détecter en raison de leur petite taille, de leur comportement discret et de leur faible densité apparente dans les habitats occupés. Il est donc actuellement impossible d'établir des objectifs quantitatifs en matière de population.

L'objectif en matière de population et de répartition établi pour le scinque des Prairies est de maintenir l'aire de répartition actuelle des deux populations canadiennes en assurant le maintien de l'ensemble des populations locales connues dans les carrés du quadrillage UTM de référence de 1 km x 1 km qui sont actuellement occupés, ainsi que de toute autre population locale que l'on pourrait éventuellement découvrir.

Le scinque des Prairies est et a probablement toujours été rare et très localisé au Canada, où il se trouve à la limite nord de son aire de répartition mondiale, et l'on ne peut donc pas raisonnablement s'attendre à ce qu'il puisse un jour devenir abondant et commun au Canada. En conséquence, malgré l'objectif en matière de population et de répartition et les approches générales recommandées pour l'atteinte des objectifs énoncés dans le présent document, cette espèce risque de toujours figurer sur la liste des espèces en péril au pays.

6. Stratégies et approches générales pour l'atteinte des objectifs

6.1 Mesures déjà achevées ou en cours

Suivi et évaluation

- Le personnel du Centre de données sur la conservation du Manitoba a repéré de l'habitat potentiel pour le scinque des Prairies à plusieurs endroits dans la province durant des inventaires d'espèces végétales en péril (Reimer et Hamel, 2002; Hamel et Foster, 2005; Foster et Hamel, 2006; Murray et Friesen, 2012).
- La BFC Shilo et Conservation de la nature Canada effectuent le suivi de la persistance des populations locales de scinques des Prairies.

Évaluation, gestion, conservation et protection de l'habitat

- Des brûlages dirigés sont effectués dans le parc provincial Spruce Woods aux sites précisés dans le plan de gestion des prairies (Schykulski et Moore, 2000), à la BFC Shilo ainsi qu'à divers sites gérés par Conservation de la nature Canada.
- Conservation de la nature Canada protège l'habitat dunaire dans la région des dunes de Lauder.
- Conservation de la nature Canada met en application un cadre de planification de la gestion et du rétablissement visant de multiples espèces en péril aux fins de la gestion active des terres dont l'organisme est responsable. Ce cadre comprend le scinque des Prairies en tant qu'espèce ciblée.

Recherche

- Des recherches ont été entreprises pour améliorer les connaissances sur la sélection de microhabitats par le scinque des Prairies dans la prairie mixte indigène et dans les développements résidentiels en milieu rural (Larkin, 2011; Krause Danielsen, 2012; Krause Danielsen *et al.*, 2014).

Communication, collaboration et mobilisation

- Des activités de sensibilisation des collectivités sont réalisées grâce au site Web « Save our Skink », à l'adresse <http://www.naturenorth.com/Skink/SOS.html> [en anglais seulement].
- Le festival Skinkfest se tient chaque année au parc provincial Spruce Woods <http://www.naturenorth.com/Skink/SOS.html#fest>.

- Des activités de sensibilisation des propriétaires fonciers ont été menées durant les recherches visant le scinque des Prairies (Krause Danielsen, 2012).

6.2 Orientation stratégique pour le rétablissement

Tableau 3. Tableau de planification du rétablissement.

Menace ou élément limitatif	Priorité ^a	Description générale des approches de recherche et de gestion
Stratégie générale n° 1 : Évaluation, gestion, conservation et protection de l'habitat		
Menace 1.1 Zones résidentielles et urbaines Menace 2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois Menace 2.3 Élevage de bétail Menace 4.1 Routes et voies ferrées Menace 4.2 Lignes de services publics Menace 6.1 Activités récréatives Menace 6.2 Guerre, troubles civils et exercices militaires Menace 7.1 Incendies et suppression des incendies Menace 8.1 Espèces exotiques (non indigènes) envahissantes	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une liste des populations locales non protégées ou présentant un risque élevé de disparition aux fins d'intendance et de préservation de l'habitat à long terme. • Obtenir la participation des propriétaires fonciers et des gestionnaires de terres aux activités de conservation ou d'intendance, notamment les pratiques de gestion exemplaires et la protection de l'habitat essentiel. • Effectuer le suivi et évaluer l'efficacité des ententes de conservation à protéger/conservé le scinque des Prairies et son habitat.
Toutes les menaces	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Cerner les approches en matière de protection et de rétablissement du scinque des Prairies dans le parc provincial, les plans de gestion des ressources ou d'utilisation des terres et les plans de rétablissement visant de multiples espèces en péril, notamment les plans d'action et les plans provinciaux.
Stratégie générale n° 2 : Suivi, évaluation et recherche		
Lacunes dans les connaissances	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des relevés pour repérer de nouvelles localités d'occurrence. • Continuer à effectuer un suivi des populations locales connues afin d'en déterminer la persistance, l'abondance et les tendances. • Établir les tendances en matière de qualité de l'habitat et en assurer le suivi. • Coordonner les relevés et les activités de suivi avec le Centre de données sur la conservation du Manitoba.

	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des recherches pour déterminer les caractéristiques importantes des microhabitats à l'échelle du paysage, la composition génétique des populations locales ainsi que les besoins de l'espèce en matière d'hibernation et de nidification.
Menace 2.3 Élevage de bétail	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des recherches pour évaluer les effets du broutage sur l'habitat et la survie du scinque des Prairies.
Menace 7.1 Incendies et suppression des incendies	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Mener des recherches pour évaluer les effets des régimes d'incendies sur l'habitat et la survie du scinque des Prairies.
Menace 8.1 Espèces exotiques (non indigènes) envahissantes	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des recherches pour évaluer les effets des espèces végétales envahissantes sur l'habitat et la survie du scinque des Prairies.
Toutes les menaces	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les effets des menaces et des pratiques de gestion mises en œuvre sur la survie de l'espèce et la qualité de son habitat. Mettre en application les résultats des recherches portant sur les menaces et les pratiques de gestion afin d'élaborer des pratiques de gestion exemplaires visant les populations locales ou propres aux localités en vue de réduire les menaces, d'améliorer l'habitat et de maintenir ou d'augmenter les populations locales.
Stratégie générale n° 3 : Communication, collaboration et mobilisation		
Toutes les menaces	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser les citoyens au sujet de l'espèce et de ses besoins. La stratégie devrait porter aussi sur la protection et la gestion de l'espèce et de son habitat, en visant les propriétaires fonciers, les gestionnaires des terres, les amateurs de plein air, les planificateurs de l'utilisation des terres et les municipalités. Encourager les propriétaires fonciers à signaler leurs observations de scinque des Prairies au Centre de données sur la conservation du Manitoba et sur le site Web de l'atlas des amphibiens et des reptiles du Manitoba.

^a « Priorité » reflète l'ampleur dans laquelle la stratégie générale contribue directement au rétablissement de l'espèce ou est un précurseur essentiel à une approche qui contribue au rétablissement de l'espèce.

6.3 Commentaires à l'appui du tableau de planification du rétablissement

Évaluation, gestion, conservation et protection de l'habitat

L'intendance est une stratégie importante pour la conservation et le rétablissement du scinque des Prairies, parce que les principales menaces pesant sur l'espèce sont la conversion de l'habitat indigène en terres agricoles et fourragères et peut-être l'empiètement par la végétation ligneuse. Il faudra s'assurer du soutien des collectivités et élaborer à l'échelle locale des plans d'intendance visant les menaces qui sont présentes sur les terres publiques et privées.

Les populations locales non protégées ou présentant un risque élevé de disparition seront identifiées aux fins d'intendance ou de protection à long terme. Les propriétaires fonciers et les gestionnaires des terres de l'ensemble des localités – l'accent étant mis sur les populations locales de priorité élevée – devraient être encouragés à participer aux ententes de conservation ou d'intendance afin de mettre en œuvre des pratiques de gestion exemplaires et de protéger l'habitat essentiel. Il existe déjà plusieurs pratiques de gestion exemplaires pour les prairies mixtes et, le cas échéant, l'application de ces pratiques devrait être encouragée ainsi que l'élaboration de nouvelles pratiques de gestion exemplaires, s'il y a lieu. Il serait plus efficace d'intégrer la gestion du scinque des Prairies dans les approches déjà existantes de conservation de l'habitat de prairie indigène que d'élaborer des approches propres à l'espèce.

Les approches d'intendance et les pratiques de gestion exemplaires visant à maintenir ou améliorer l'habitat du scinque des Prairies devraient faire partie des plans de gestion des parcs, des ressources et des terres à l'intérieur de l'aire de répartition connue et potentielle de l'espèce.

Il faudrait encourager la gestion adaptative en intégrant les évaluations des populations locales et de leur habitat dans les programmes de mise en œuvre des pratiques de gestion exemplaires afin d'effectuer un suivi de l'efficacité des approches d'intendance.

Suivi, évaluation et recherche

Un programme élargi de détection des occurrences et de suivi de la persistance des populations locales est nécessaire. De meilleures estimations de la zone d'occupation sont requises pour l'ensemble des populations locales de scinques des Prairies. Les relevés visant à estimer l'abondance des populations de scinques des Prairies devraient être élargis de manière à inclure les populations plus locales et être menés régulièrement pour permettre le suivi des tendances de l'abondance relative de l'espèce.

Il est nécessaire de mener des relevés dans de nouvelles superficies d'habitat potentiel, en particulier sur les terres privées, pour préciser la répartition du scinque des Prairies dans le sud-ouest du Manitoba. Cette information est nécessaire pour faciliter la

connectivité génétique entre les populations locales, le cas échéant, en vue d'une possible expansion des populations, et pour mesurer les progrès vers l'atteinte de l'objectif en matière de population et de répartition.

L'évaluation des menaces pesant sur chaque population locale devrait être intégrée dans le protocole de suivi afin de s'assurer que les mesures de protection et d'intendance permettent de maintenir l'habitat convenable pour toute éventuelle expansion des populations et afin de faciliter la dispersion dans les populations locales.

Les lacunes dans les connaissances qui doivent être comblées sont notamment la répartition et l'abondance du scinque des Prairies sur les terres privées, les principales caractéristiques de l'habitat nécessaires à la survie et à la reproduction de l'espèce (notamment les terriers temporaires, les sites de nidification et les sites d'hibernation) et la sensibilité de l'espèce aux perturbations résultant de l'activité humaine, comme le broutage, les régimes d'incendies, les véhicules tout-terrain et les espèces végétales envahissantes. Il est nécessaire d'obtenir cette information pour mettre en œuvre des approches de rétablissement appropriées et faciliter le suivi des résultats des programmes d'intendance. Des analyses génétiques supplémentaires sont requises avant qu'on puisse considérer toute augmentation des populations locales.

Communication, collaboration et mobilisation

Des activités de sensibilisation et de communication sont nécessaires pour s'assurer que les populations locales de scinques des Prairies sont repérées sur les terres publiques et privées durant les activités de planification de l'aménagement du territoire et de gestion des terres. La sensibilisation des propriétaires fonciers et des gestionnaires et utilisateurs des terres facilitera la mise en œuvre de pratiques appropriées de gestion des terres.

Le fait de sensibiliser le public au sujet du scinque des Prairies et de ses besoins en matière d'habitat améliorera l'intendance de l'habitat de l'espèce sur les terres privées ainsi que les connaissances sur la répartition de l'espèce en encourageant les propriétaires fonciers et les citoyens scientifiques bénévoles à signaler leurs observations au Centre de données sur la conservation du Manitoba et sur le site Web de l'atlas des amphibiens et des reptiles du Manitoba.

7. Habitat essentiel

7.1 Désignation de l'habitat essentiel de l'espèce

Aux termes du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), l'habitat essentiel est « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce ». En vertu de l'alinéa 41(1)c) de la LEP, les programmes de rétablissement doivent inclure une désignation de l'habitat essentiel

de l'espèce, dans la mesure du possible, et des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de cet habitat.

L'habitat essentiel du scinque des Prairies est partiellement désigné dans le présent programme de rétablissement, dans la mesure du possible, sur la base de la meilleure information accessible (Krause Danielsen *et al.*, en préparation).

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du scinque des Prairies sont l'habitat de prairie indigène ouverte ainsi que les arbres et arbustes adjacents, qui offrent une plage de conditions thermiques permettant à l'espèce d'être active et de s'abriter durant la saison d'activité, ainsi que des sols sablonneux et meubles dans lesquels elle peut s'enfouir à faible profondeur durant la saison d'activité et à une plus grande profondeur en hiver. Les objets naturels servant d'abris (débris ligneux, pierres et roches, touffes de végétation dense) sont inclus, car le scinque des Prairies s'en sert pour s'alimenter, se protéger contre les prédateurs, assurer sa thermorégulation et aménager son nid. Les pistes herbeuses, les corridors de services publics et les emprises de routes asphaltées, de routes de gravier et de chemins de fer sont inclus à condition qu'ils présentent des caractéristiques pédologiques et végétales qui conviennent à l'espèce et sont semblables à celles de l'habitat adjacent.

On a désigné l'habitat essentiel comme l'habitat présentant les caractéristiques biophysiques nécessaires au scinque des Prairies dans un rayon de 100 mètres des localités d'occurrence de l'espèce. La présence de ces caractéristiques biophysiques a été confirmée par l'examen d'images aériennes de haute résolution et par les connaissances des sites que possédaient les chercheurs. Un rayon de 100 mètres a été choisi pour tenir compte des déplacements quotidiens et saisonniers du scinque des Prairies, étant donné qu'une étendue maximale du domaine vital de l'espèce de 100 mètres a été observée (Nelson, 1963) et que des déplacements sur une distance de 100 mètres ont été observés chez les petits d'une espèce apparentée (Seburn, 1993). Dans certains cas, la proximité d'occurrences multiples a mené au chevauchement des polygones, et ceux-ci ont été regroupés en un seul polygone d'habitat essentiel.

Bien que la plupart des occurrences du scinque des Prairies se trouvent dans l'habitat de prairie ouverte, l'espèce utilise aussi les lisières de forêt. Les superficies de couvert arborescent ont donc été incluses dans les polygones d'habitat essentiel, et ce, peu importe la densité des arbres.

De 1965 à 2014, on a recensé 604 occurrences (localités uniques) de scinque des Prairies disponibles aux fins d'examen. Des données suffisantes sur les emplacements étaient disponibles pour 569 occurrences, signalées de 2001 à 2014, et pouvaient être utilisées aux fins de la désignation de l'habitat essentiel. Dans le cas des 35 autres occurrences (34 occurrences dans la région des dunes de Brandon et 1 occurrence dans la région des dunes de Lauder), les données disponibles sur les emplacements étaient insuffisantes. Dans la région des dunes de Brandon, 116 polygones d'habitat essentiel associés à 562 occurrences de scinque des Prairies ont été désignés (superficie totale de 5,13 km²) et, dans la région des dunes de Lauder, 1 polygone

d'habitat essentiel associé à 7 occurrences de l'espèce a été désigné (superficie totale de 0,08 km²).

Les zones renfermant l'habitat essentiel du scinque des Prairies sont présentées à la figure 2 pour la région des dunes de Brandon et à la figure 3 pour la région des dunes de Lauder. Au Canada, l'habitat essentiel du scinque des Prairies se trouve dans les carrés du quadrillage UTM de référence de 1 km × 1 km, là où la méthodologie et les critères liés aux caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel qui sont énoncés dans la présente section sont respectés. Les habitats non convenables – notamment les plans d'eau permanents, les milieux humides, les zones sablonneuses ouvertes, les surfaces de routes asphaltées ou de gravier et les plateformes de chemins de fer, les emprises de routes et de chemins de fer dépourvues des caractéristiques pédologiques et végétales qui conviennent à l'espèce et sont semblables à celles de l'habitat adjacent, les éléments résultant de l'activité humaine comme les bâtiments, les voies d'accès, les jardins, les zones d'activités commerciales, industrielles et agricoles, et les objets artificiels servant d'abris –, ne possèdent pas les caractéristiques requises pour la survie du scinque des Prairies et ne sont pas désignés comme habitat essentiel. Les carrés de quadrillage UTM montrés dans ces figures font partie d'un système de quadrillage national de référence qui met en évidence l'emplacement géographique général renfermant de l'habitat essentiel, à des fins de planification de l'aménagement du territoire et/ou d'évaluation environnementale.

Aucune carte détaillée de l'habitat essentiel n'est montrée dans le présent document en raison de la superficie extrêmement petite des nombreux polygones d'habitat essentiel répartis dans une assez grande région géographique. Les 151 quarts de section renfermant de l'habitat essentiel dans le sud-ouest du Manitoba sont énumérés à l'annexe B. De plus amples informations sur l'emplacement de l'habitat essentiel peuvent être obtenues, à des fins de protection de l'espèce et de son habitat et sur justification, auprès d'Environnement et Changement climatique Canada – Section de la planification du rétablissement, à ec.planificationduretablissement-recoveryplanning.ec@canada.ca.

Pour les raisons susmentionnées, l'habitat essentiel ne peut être désigné que partiellement à l'heure actuelle. Un calendrier des études (tableau 4) a été établi afin d'obtenir les données requises pour achever la désignation de l'habitat essentiel nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition. La désignation de l'habitat essentiel sera mise à jour quand on disposera des données nécessaires pour le faire, soit dans une mise à jour du programme de rétablissement, soit dans un plan d'action.

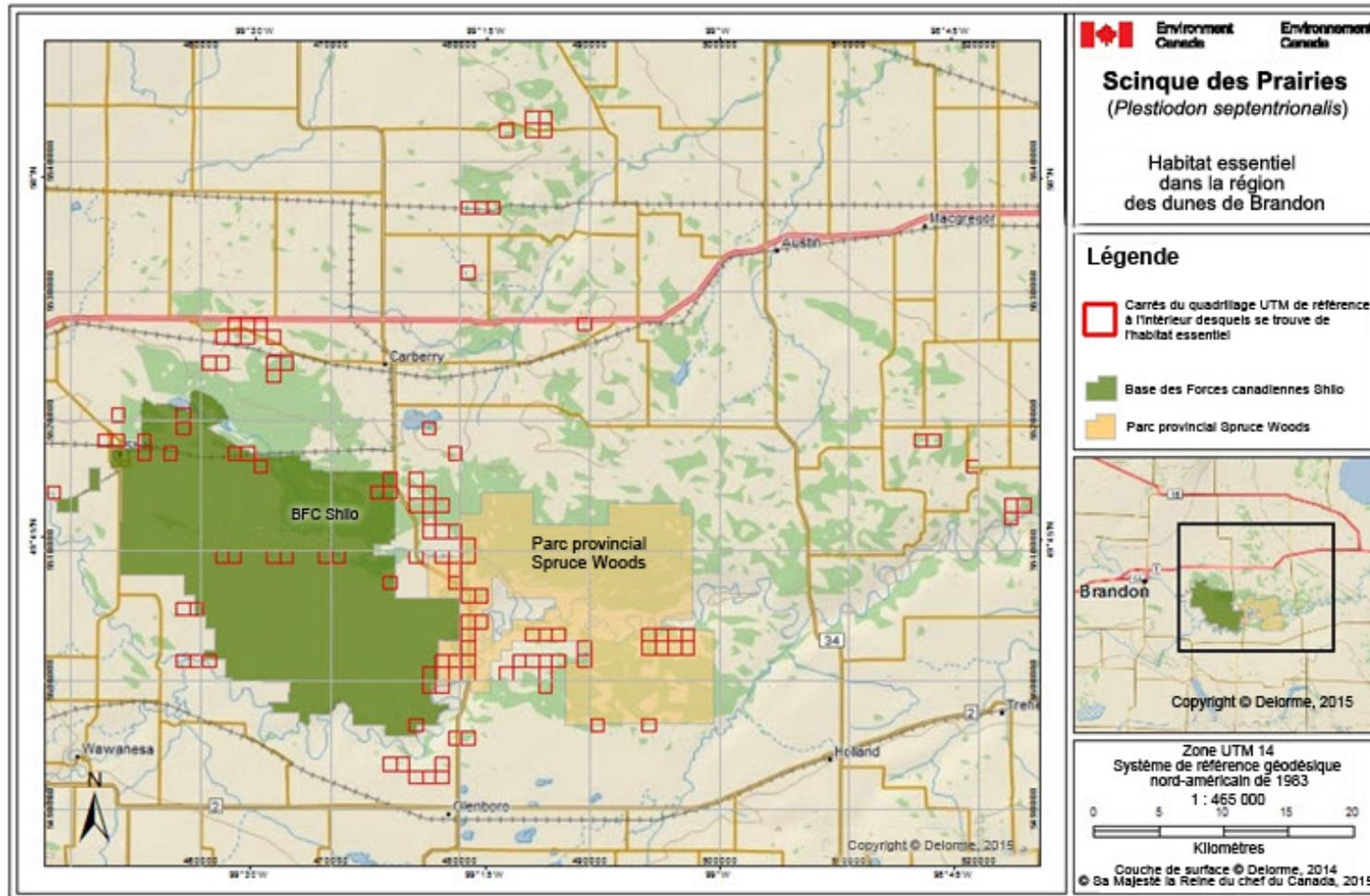


Figure 2. L'habitat essentiel du scinque des Prairies dans la région des dunes de Brandon, dans le sud-ouest du Manitoba, se trouve dans les carrés du quadrillage UTM de référence de 1 km x 1 km (carrés bordés de rouge), là où les critères de la section 7.1 sont respectés. Ce système de quadrillage national de référence indique l'emplacement géographique général renfermant de l'habitat essentiel; les polygones détaillés de l'habitat essentiel ne sont pas montrés. Selon les critères de désignation de l'habitat essentiel, les carrés du quadrillage indiqués renferment approximativement 5,13 km² d'habitat essentiel.

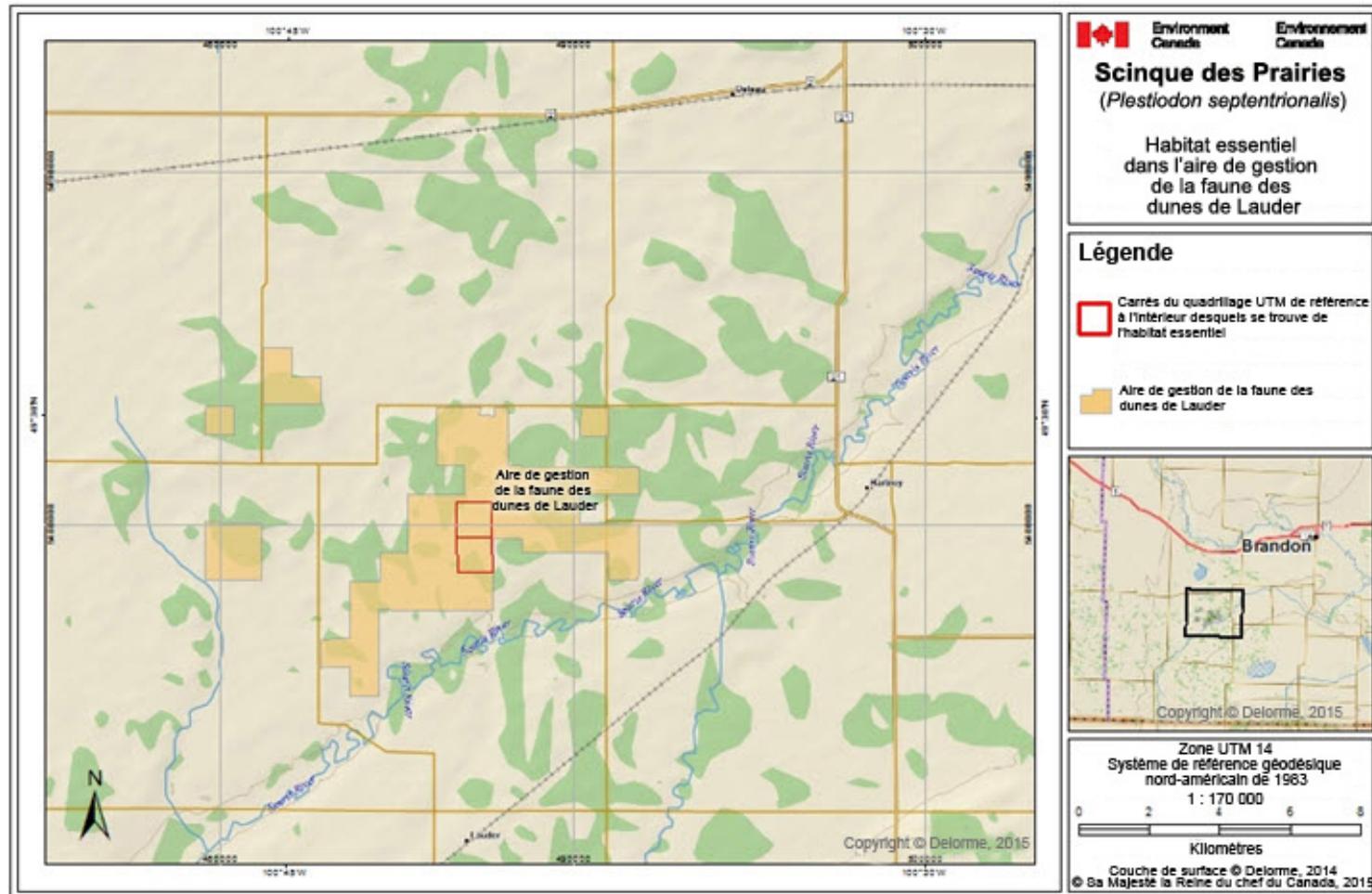


Figure 3. L'habitat essentiel du scinque des Prairies dans la région des dunes de Lauder, dans le sud-ouest du Manitoba, se trouve dans les carrés du quadrillage UTM de référence de 1 km x 1 km (bordés de rouge), là où les critères de la section 7.1 sont respectés. Ce système de quadrillage national de référence indique l'emplacement géographique général renfermant de l'habitat essentiel; les polygones détaillés de l'habitat essentiel ne sont pas montrés. Selon les critères de désignation de l'habitat essentiel, les carrés du quadrillage indiqués renferment approximativement 0,08 km² d'habitat essentiel.

7.2 Calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel

Tableau 4. Calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel.

Description de l'activité	Justification	Échéancier
Réaliser des relevés pour confirmer l'existence et l'emplacement des populations locales de scinques des Prairies et repérer les caractéristiques biophysiques de l'habitat aux 35 occurrences signalées pour lesquelles les données sur l'emplacement sont insuffisantes ou à proximité de ces occurrences.	Au moyen des précisions (p. ex. caractéristiques de l'habitat, indications) fournies par les observateurs des premières mentions ainsi que des caractéristiques biophysiques de l'habitat convenable du scinque des Prairies, le tout combiné aux images de haute résolution, la réalisation de relevés à proximité des occurrences signalées peut permettre de détecter et de confirmer l'emplacement de ces occurrences.	2020 – 2024

7.3 Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

La destruction de l'habitat essentiel est déterminée au cas par cas. On peut parler de destruction lorsqu'il y a dégradation d'un élément de l'habitat essentiel, soit de façon permanente ou temporaire, à un point tel que l'habitat essentiel n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions lorsque exigé par l'espèce. La destruction peut découler d'une activité unique à un moment donné ou des effets cumulés d'une ou de plusieurs activités au fil du temps. Les activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel du scinque des Prairies sont décrites au tableau 4; il peut toutefois exister d'autres activités destructrices.

Certaines activités qui entraînent une perturbation temporaire de l'habitat essentiel (p. ex. broutage, brûlage dirigé) pourraient améliorer la qualité future de l'habitat essentiel, à condition que des mesures de gestion adéquates soient appliquées. Certaines perturbations dans l'habitat du scinque des Prairies peuvent être bénéfiques pour l'espèce, en contribuant à maintenir un habitat hétérogène et à freiner les espèces envahissantes ou la succession vers une végétation ligneuse à un site donné; des recherches sont toutefois nécessaires pour déterminer les pratiques de gestion exemplaires concernant le broutage, les régimes d'incendies et d'autres modifications de l'habitat.

Tableau 5. Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.

Description de l'activité	Description de l'effet (sur les caractéristiques biophysiques, par exemple) relatif à la perte de fonction de l'habitat essentiel	Information supplémentaire
L'élimination ou l'altération de l'habitat de prairie résultant d'activités comme la mise en culture, la construction de routes, l'utilisation très fréquente de véhicules tout-terrain, l'élimination de la végétation à grande échelle, le nivellement du paysage et le broutage prolongé à forte intensité.	L'élimination ou l'altération de l'habitat de prairie peut entraîner la perte directe de l'habitat dont le scinque des Prairies a besoin à des fins d'alimentation, de reproduction, d'hibernation, de thermorégulation et de protection contre les prédateurs.	Cette activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour entraîner la destruction de celui-ci; ses effets peuvent être directs ou cumulatifs et se produire à tout moment de l'année.
Compactage, recouvrement, retournement, excavation ou extraction de sols. Le compactage du sol peut être causé, par exemple, par la construction ou l'expansion de structures permanentes ou temporaires, l'aménagement de sentiers et de routes, le passage répété de véhicules motorisés, et les activités qui concentrent le bétail et altèrent les régimes courants de pâturage, qu'on pense aux nouveaux emplacements des balles de foin, à la construction de nouveaux enclos ou à l'ajout de postes de salage et d'abreuvoirs supplémentaires. Le recouvrement du sol peut être causé, par exemple, par la construction ou l'expansion de structures permanentes ou temporaires, l'épandage de déchets solides ou l'aménagement de plateformes routières. La conversion du sol peut être causée, par exemple, par la mise en culture de nouvelles terres ou l'expansion de terres existantes, la construction de routes ou l'élimination de la couche arable.	L'altération de la surface du sol peut avoir un effet négatif sur la capacité du scinque des Prairies à éviter les prédateurs, à maintenir une température corporelle appropriée et à survivre à l'hiver.	Cette activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour entraîner la destruction de celui-ci; ses effets peuvent être directs ou cumulatifs et se produire à tout moment de l'année.
Pratiques de gestion des incendies qui mènent à une intensité, une fréquence et une étendue inappropriées des incendies.	Les activités inappropriées de gestion des incendies qui réduisent la litière et détruisent les objets servant d'abris peuvent mener à la destruction à court terme de l'habitat essentiel, parce que le scinque des Prairies a besoin de ces caractéristiques pour s'alimenter, éviter les prédateurs, réguler sa température et nidifier.	Cette activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour entraîner la destruction de celui-ci; ses effets peuvent être directs ou cumulatifs.
Élimination d'objets naturels servant d'abris	Le scinque des Prairies peut faire preuve de fidélité à l'égard des objets qu'il utilise comme abris durant un même été et d'un été à l'autre. L'élimination de ces objets mènerait à la perte de l'habitat qu'utilise l'espèce pour assurer sa thermorégulation, éviter les prédateurs, s'alimenter, nidifier et se mettre à l'abri.	Cette activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour entraîner la destruction de celui-ci; ses effets peuvent être directs ou cumulatifs et se produire à tout moment de l'année.

8. Mesure des progrès

Les indicateurs de rendement présentés ci-dessous proposent un moyen de définir et de mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition.

- Il y a eu maintien de l'aire de répartition actuelle des deux populations dans la région des dunes de Brandon et dans la région des dunes de Lauder grâce au maintien de l'ensemble des populations locales dans les carrés du quadrillage UTM de référence de 1 km × 1 km qui sont actuellement occupés, ainsi que de toute autre population éventuellement découverte.

9. Énoncé sur les plans d'action

Un ou plusieurs plans d'action visant le scinque des Prairies seront élaborés d'ici décembre 2024.

10. Références

- Anderson, R.C. 1982. An evolutionary model summarizing the roles of fire, climate, and grazing animals in the origins and maintenance of grasslands: and end paper. In *Grasses and grasslands: systematics and ecology*. Edited by J.R. Estes, R.J. Tyrl and J.N. Brunken. University of Oklahoma Press, Norman, Oklahoma. pp. 297-308.
- Audsley, B. W., Bock, C. E., Jones, Z. F., Bock, J. H. et Smith, H. M. 2006. Lizard abundance in an exurban southwestern savanna, and the possible importance of roadrunner predation. *American Midland Naturalist* 155:395–401.
- Belcher, J.W. et Wilson, S.D. 1989. Leafy spurge and the species composition of a mixed-grass prairie. *Journal of Range Management* 42:172-175.
- Bragg, T.B. et Steuter, A.A. 1996. Prairie ecology – the mixed prairie. In *Prairie Conservation: Preserving North America’s Most Endangered Ecosystem*. Edited by F.B. Samson and F.L. Knopf. Island Press, Washington. pp. 53-65.
- Breckenridge, W.J. 1943 The live history of the black-banded skink *Plestiodon septentrionalis septentrionalis septentrionalis* (Baird). *American Midland Naturalist* 29:591-606.
- Bredin, E.J. 1981. Distribution of the northern Prairie Skink in Manitoba. Manitoba Department of Natural Resources, Biological Services MS Rep. 81-17.
- Bredin, E.J. 1989. Status report on the northern Prairie Skink *Eumeces septentrionalis septentrionalis* in Canada. Committee On the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa. 48 pages.
- Bredin, E.J. 1993. The Brandon Sandhills of southwestern Manitoba: the need for active management. Pages 300-306 in *Proceedings of the Third Prairie Conservation and Endangered Species Workshop at Brandon University, Brandon MB. February 1992*. Provincial Museum of Alberta Natural History Occasional Paper No. 19.
- Butler, J.L. et Cogan, D.R. 2004. Leafy spurge effects on patterns of plant species richness. *Journal of Range Management*, 57:305–311.
- Civantos, E., Salvador, A. et Veiga, J.P. 1999. Body size and microhabitat affect winter survival of hatchling *Psammotromus algirus* lizards. *Copeia* 1999:1112-1117.
- Cook, F.R. 1964. The northern Prairie Skink in Manitoba: a possible relict population. *National Museum of Canada Natural History Papers* 24:1-11.

Cooper, W. E. 1998. Risk factors and emergence from refuge in the lizard *Eumeces laticeps*. Behaviour 135:1065–1076.

COSEWIC. 2004. COSEWIC assessment and update status report on the Prairie Skink *Eumeces septentrionalis* in Canada. Committee on the Status of Endangered wildlife in Canada. Ottawa. 22pp. (Également disponible en français : COSEPAC. 2004. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le scinque des Prairies (*Eumeces septentrionalis*) au Canada – Mise à jour, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, vi + 23 p.)

COSEWIC. 2014. Version provisoire inédite. COSEWIC status appraisal summary on the Prairie Skink (*Plestiodon septentrionalis*) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. 16 pp.

Crother, B.I., Boundy, J., Burbrink F.T., Campbell, J.A., Crother, B.I., de Queiroz, K., Wake, D.B. 2012. Scientific and Standard English names of Amphibians and Reptiles of North America North of Mexico, with Comments Regarding Confidence in our Understanding, seventh edition. Society for the Study of Amphibians and Reptiles. Herpetological Circular No. 39. 92 pp.

Daubenmire, R. 1968. Ecology of fire in grasslands. In Advances in Ecological Research, Volume 5. Edited by J.B. Cragg. Academic Press, London. pp. 209-266.

Downes, S. 2001. Trading heat and food for safety: costs of predator avoidance in a lizard. Ecology 82:2870–2881.

Downes, S. et Shine, R. 1998. Heat, safety or solitude? Using habitat selection experiments to identify a lizard's priorities. Animal Behaviour 55:1387-1396.

Evans, E.W. 1984. Fire as a natural disturbance to grasshopper assemblages of tallgrass prairie. Oikos 43:9-16.

Fitch, H.S. 1954. Life history and ecology of the five-lined skink, *Plestiodon fasciatus*. University of Kansas Publications, Museum of Natural History 8:1-156.

Foster, C. et Hamel, C. 2006. Rare Species Surveys of the Manitoba Conservation Data Centre, 2005. MS Report 06-01. Manitoba Conservation Data Centre, Winnipeg, Manitoba. 43 pp.

Fuerst, G.S. et Austin, C.C. 2004. Population genetic structure of the Prairie Skink (*Plestiodon septentrionalis*): nested clade analysis of post-Pleistocene populations. Journal of Herpetology 38:257-268.

- Government of Canada. 2009. *Species at Risk Act Policies, Overarching Policy Framework [Draft]. Species at Risk Act Policy and Guidelines Series*. Environment Canada. Ottawa. 38 pp. (Également disponible en français : Politiques de la *Loi sur les espèces en péril*, Cadre général des politiques [ébauche], Série de politiques et de lignes directrices, Environnement Canada, Ottawa, 42 p.)
- Hadar, L., Noy-Meir, I. et Perevolotsky, A. 1999. The effect of shrub clearing and grazing on the composition of a Mediterranean plant community: functional groups versus species. *Journal of Vegetation Science* 10:673-682.
- Hamel, C. et Foster, C. 2005. Rare Species Surveys and Stewardship Activities of the Manitoba Conservation Data Centre, 2004. MS Report 05-01. Manitoba Conservation Data Centre, Winnipeg, Manitoba. 38 pp.
- Hays, G. C., Ashworth, J. S., M. J. Barnsley, Broderick, A. C., Emery, D. R., Godley, B. J., Henwood, A. et Jones, E. L. 2001. The importance of sand albedo for the thermal conditions on sea turtle nesting beaches. *Oikos* 93:87–94.
- Hecnar, S.J. 1991. Habitat selection in *Plestiodon fasciatus*, the five-lined skink, at Point Pelee National Park, Ontario, Canada. Mémoire de maîtrise, University of Windsor, Windsor, Ontario.
- Hecnar, S.J. 1994. Nest distribution, site selection, and brooding in the five-lined skink (*Plestiodon fasciatus*). *Canadian Journal of Zoology* 72:1510-1516.
- Huey, R.B., Peterson, C.R., Arnold, S.J. et Porter, W.P. 1989. Hot rocks and not-so hot rocks: retreat site selection by garter snakes and its thermal consequences. *Ecology* 70:931-944.
- Hulbert, L.C. 1969. Fire and litter effects in undisturbed bluestem prairie in Kansas. *Ecology* 50:874-877. IUCN 2015. IUCN Red List of threatened species. Version 2015-3.1 [consulté le 23 juillet 2015].
- Krause Danielsen, A. 2012. Using landowner knowledge and field captures to determine habitat use by the northern Prairie Skink (*Plestiodon septentrionalis*) on exurban land in southwestern Manitoba. Thèse de M.N.R.M. University of Manitoba, Winnipeg, Manitoba.
- Krause Danielsen, A., Rutherford, P. et Koper, N. 2014. The importance of vegetation structure and artificial cover for Prairie Skinks (*Plestiodon septentrionalis*) on exurban land. *Journal of Herpetology* 48, 67-73.

- Krause Danielsen, A., Rutherford, P., Punak-Murphy, S., Neufeld, R., Didiuk, A. et J. Conkin. [en préparation] Identification of critical habitat for the Prairie Skink in Manitoba. Rapport inédit, Manitoba Technical Working Group for the Prairie Skink. 18 pp.
- Landguth, E., Cushman, S., Schwartz, M., McKelvey, K., Murphy, M. et Luikart, G. 2010. Quantifying the lag time to detect barriers in landscape genetics. *Molecular Ecology* 19:4179-4191.
- Larkin, J. 2011. Microhabitat preferences of the Prairie Skink (*Plestiodon septentrionalis*) in southwestern Manitoba. Thèse de M.N.R.M. University of Manitoba, Winnipeg, Manitoba.
- Larson, D.L. et Larson, J.L. 2010. Control of one invasive plant species allows exotic grasses to become dominant in northern Great Plains grasslands. *Biological Conservation*, 143:1901-1910.
- Ludwig, J.A., Eager, R.W., Liedloff, A.C., McCosker, J.C., Hannah, D., Thurgate, N.Y., Woinarski, J.C.Z. et Catterall, C.P. 2000. Clearing and grazing impacts on vegetation patch structures and fauna counts in eucalypt woodland, Central Queensland. *Pacific Conservation Biology* 6:254-272.
- Mack, R.N. et Thompson, J.N. 1982. Evolution in steppe with few large, hooved mammals. *American Naturalist* 119:757-773.
- Manitoba Prairie Skink Recovery Team. 2014. Manitoba's provincial conservation and recovery strategy for the Northern Prairie Skink (*Plestiodon septentrionalis*) (draft). 19 pp.
- Mansell, T. et J. Moore. 1999. Mixed-grass prairie inventory of Manitoba – Interim status report. Manitoba Conservation.
- McKernan, J.M. 1984. Effects of military training on mixed-grass prairie at Shilo, Manitoba, Canada, and utility of remedial seeding measures. Mémoire de maîtrise, University of Manitoba, Winnipeg, Manitoba.
- McNaughton, S.J. 1983. Compensatory plant growth as a response to herbivory. *Oikos* 40:329-336.
- Murray, C. et Friesen, C. 2012. Manitoba Conservation Data Centre Surveys and Stewardship Activities, 2011. Report No. 2012-01. Manitoba Conservation Data Centre, Winnipeg, Manitoba. 24 pp.
- NatureServe. 2015 NatureServe Explorer: An online encyclopedia of life [application Web]. Version 7.1. NatureServe, Arlington, Virginia. [consulté le 23 juillet 2015].

- Nelson, W.F. 1963. Natural history of the northern Prairie Skink, *Plestiodon septentrionalis septentrionalis* (Baird). Thèse de doctorat, Department of Zoology, University of Minnesota, Minneapolis, Minnesota.
- Pitt, W.C. 2001. Density of Prairie Skinks (*Eumeces septentrionalis*) in old-field habitats. *American Midland Naturalist* 146:86-93.
- Reimer, E. et Hamel, C. D. 2002. Rare species surveys of the Manitoba Conservation Data Centre, 2001. Manitoba Conservation Data Centre MS Report Number 02-02, Winnipeg, Manitoba. 37 pp.
- Rutherford, P. 2015. Identifying critical habitat of Northern Prairie Skink in Manitoba Permit Number: SARA-PNR-2012-0187. Rapport inédit au Canadian Wildlife Service, Prairie and Northern Region, Edmonton Alberta. 18 pp.
- Scheiman, D.M., Bollinger, E.K. et Johnson, D.H. 2003. Effects of leafy spurge infestation on grassland birds. *Journal of Wildlife Management*, 67:115-121.
- Schykalski, K. et Moore, J. 2000. Spruce Woods Provincial Park: Prairie Management Plan, 5th Edition. Manitoba Conservation, Critical Wildlife Habitat Program. Winnipeg.
- Scott, J.L. 2005. Activity and habitat use of Prairie Skinks, *Plestiodon septentrionalis*, in Manitoba. Mémoire de maîtrise en environnement, University of Manitoba, Winnipeg, Manitoba.
- Scott, J.L., Baydack, R.K. et Walker, D.J. 2003. Habitat use of Northern Prairie Skinks in Spruce Woods Provincial Park, Manitoba: Implications for management. Pp 11-13 *In* Campbell, M., MacKay, K. et Ostrop, E. (Eds). Challenges in parks and protected areas: advancing knowledge and practice through research. Proceedings of the Parks and Protected Areas of Manitoba (PPARFM) Conference, October 16-17, 2003. Health Leisure and Human Performance Research Institute, University of Manitoba, Winnipeg, Manitoba.
- Seburn, C.N.L. 1993. Spatial distribution and microhabitat use in the five-lined skink (*Plestiodon fasciatus*). *Canadian Journal of Zoology* 71:445-450.
- Shay, J., Kunec, D. et Dyck, B. 2001. Short-term effects of fire frequency on vegetation composition and biomass in mixed prairie in south-western Manitoba. *Plant Ecology* 155:157-167.
- Siu, J. 2011. Evaluating the population structure and conservation in the northern range of the Prairie Skink, *Plestiodon septentrionalis*. Mémoire de spécialisation de baccalauréat en sciences, Department of Biology, Queen's University, Kingston, Ontario. 53 pp.

- Somma, L.A. 1987. Maternal care of neonates in the Prairie Skink, *Eumeces septentrionalis*. Great Basin Naturalist 47:536-537.
- Somma, L.A. et Fawcett, J.D. 1989. Brooding behavior of the Prairie Skink, *Eumeces septentrionalis*, and its relationship to the hydric environment of the nest. Zoological Journal of the Linnean Society 95, 245-256.
- Taylor, E.H. 1935. A taxonomic study of the cosmopolitan Scincoid lizards of the genus *Eumeces* with an account of the distribution and relationships of its species. The Kansas University Science Bulletin 23:1-643.
- Tsoar, H. 1990. The ecological background, deterioration and reclamation of desert dune sand. Agriculture, Ecosystems and Environment 33:147–170.
- Wilson, S.D. et Belcher, J.W. 1989. Plant and bird communities of native prairie and introduced Eurasian vegetation in Manitoba, Canada. Conservation Biology 3:39-44.
- Wilson, S.D. et Shay, J.M. 1990. Competition, fire, and nutrients in a mixed-grass prairie. Ecology 71:1959-1967.
- Wolfe, S. A. 2010. An inventory of active sand dunes and blowouts in Prairie Provinces, Canada. Geological Survey of Canada, open file 6680.

Annexe A : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#)⁴. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement, et d'évaluer si les résultats d'un document de planification du rétablissement peuvent affecter un élément de l'environnement ou tout objectif ou cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)⁵ (SFDD).

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le programme lui-même, mais également résumés dans le présent énoncé, ci-dessous.

Le scinque des Prairies partage l'habitat de prairie mixte et l'habitat dunaire avec plusieurs espèces en péril, notamment la dalée velue (*Dalea villosa*, espèce préoccupante), la tradescantie de l'Ouest (*Tradescantia occidentalis*, espèce menacée), le chénopode glabre (*Chenopodium subglabrum*, espèce menacée), l'hespérie Ottoé (*Hesperia ottoe*, espèce en voie de disparition), l'héliotin d'Aweme (*Schinia avemensis*, espèce en voie de disparition), l'héliotin blanc satiné (*Schinia bimatrix*, espèce en voie de disparition), la noctuelle jaune pâle des dunes (*Copablepharon grandis*, espèce préoccupante), la noctuelle sombre des dunes (*C. longipenne*, espèce en voie de disparition), le Pipit de Sprague (*Anthus spragueii*, espèce menacée) et le Bruant de Baird (*Ammodramus bairdii*; le COSEPAC recommande que l'espèce soit désignée préoccupante).

La possibilité que le présent programme de rétablissement puisse avoir des effets néfastes sur les espèces non ciblées a été prise en compte. À l'heure actuelle, les mesures de rétablissement du scinque des Prairies sont axées sur la protection, la remise en état et l'intendance de l'habitat de prairie et de l'habitat dunaire, et sur les recherches portant sur la sensibilité de l'espèce aux brûlages dirigés et à l'intensité du broutage dans ces habitats. De manière générale, les mesures d'intendance visant le scinque des Prairies profiteront également à d'autres espèces associées à la prairie mixte et à l'habitat dunaire. Afin d'éviter d'éventuels effets négatifs sur d'autres espèces

⁴ www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1

⁵ www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=CD30F295-1

en péril, les risques écologiques des mesures de gestion de l'habitat du scinque des Prairies pour les espèces non ciblées seront évalués avant que ces mesures ne soient mises en œuvre. Dans l'ensemble, le présent programme de rétablissement présentera des avantages pour l'environnement et n'entraînera aucun effet négatif appréciable.

Annexe B : Description foncière des quarts de section qui renferment l'habitat essentiel du scinque des Prairies dans le sud-ouest du Manitoba.

Remarque : à l'intérieur de ces quarts de section, l'habitat essentiel existe seulement là où les critères énoncés à la section 7 sont respectés.

Quart	Section	Comté	Rang	Méridien
NE	8	6	24	W1
NE	12	9	16	W1
NW	12	9	16	W1
NW	8	9	15	W1
SE	17	9	15	W1
SW	17	9	15	W1
NE	8	9	15	W1
NE	11	9	16	W1
SE	5	9	15	W1
SW	34	8	16	W1
NE	15	8	16	W1
SW	16	9	15	W1
NW	34	8	16	W1
SE	22	8	16	W1
SW	22	8	16	W1
SW	23	8	16	W1
NW	14	8	16	W1
SW	4	9	15	W1
SW	6	10	15	W1
NE	28	9	17	W1
NW	21	7	14	W1
NW	33	7	14	W1
SW	21	7	14	W1
NE	21	7	14	W1
SW	35	7	14	W1
SE	21	7	14	W1
NW	20	7	14	W1
SW	27	7	14	W1
SE	15	9	14	W1
SW	14	9	14	W1
SE	17	9	14	W1
SW	32	9	14	W1
SE	15	9	15	W1
SE	26	8	14	W1

Quart	Section	Comté	Rang	Méridien
SW	26	8	14	W1
NE	26	8	14	W1
NE	10	9	14	W1
NW	26	8	14	W1
SW	14	9	15	W1
SE	29	8	13	W1
SE	35	8	14	W1
SW	35	8	14	W1
NE	35	8	14	W1
SE	32	9	14	W1
NE	31	9	14	W1
SW	33	9	14	W1
SE	31	9	14	W1
SE	10	9	14	W1
SE	29	9	14	W1
SE	22	8	13	W1
NW	5	9	14	W1
NW	27	8	13	W1
SW	23	9	14	W1
SW	31	9	14	W1
NE	29	9	14	W1
NE	3	9	14	W1
NW	10	9	14	W1
NE	27	8	13	W1
SE	2	9	14	W1
SE	16	8	14	W1
SW	23	8	14	W1
NE	23	8	14	W1
SW	20	8	13	W1
SW	22	8	14	W1
SW	27	9	14	W1
NW	28	9	14	W1
SW	28	8	13	W1
NW	14	8	14	W1
NE	9	8	14	W1
SE	28	8	13	W1
SE	21	8	13	W1
SW	15	8	14	W1
NE	15	8	14	W1
NE	14	8	14	W1
NE	10	9	15	W1
NE	28	9	14	W1

Quart	Section	Comté	Rang	Méridien
SW	28	9	14	W1
SE	28	9	14	W1
SW	22	9	14	W1
NE	16	8	13	W1
SW	16	8	13	W1
SE	17	8	13	W1
NW	16	8	13	W1
SE	22	9	14	W1
NE	6	9	14	W1
SW	21	8	13	W1
SW	18	8	13	W1
NW	10	8	14	W1
NW	18	8	13	W1
NE	21	9	14	W1
SW	21	9	14	W1
NW	36	8	14	W1
SW	1	9	14	W1
NE	3	10	14	W1
NW	3	10	14	W1
NW	32	7	12	W1
SE	29	8	12	W1
SW	29	8	12	W1
NW	20	8	12	W1
NE	21	8	12	W1
NE	20	8	12	W1
NW	21	8	12	W1
SW	5	8	12	W1
SW	2	8	13	W1
SW	2	10	10	W1
SE	3	10	10	W1
NW	19	9	9	W1
SW	30	9	9	W1
SW	9	10	10	W1
NW	35	9	10	W1
SE	8	10	10	W1
NE	24	9	10	W1
NW	9	10	10	W1
SE	30	12	13	W1
SE	23	11	14	W1
SW	28	12	13	W1
NE	23	11	14	W1
SE	2	12	14	W1

Quart	Section	Comté	Rang	Méridien
NW	28	12	13	W1
SE	29	12	13	W1
NW	2	11	13	W1
SW	1	12	14	W1
NE	2	11	13	W1
SE	1	12	14	W1
NW	26	10	16	W1
NE	26	10	16	W1
NW	6	11	15	W1
NW	32	10	15	W1
NE	1	10	16	W1
SE	1	11	16	W1
SW	29	10	15	W1
NE	29	10	15	W1
NW	29	10	15	W1
NE	6	11	15	W1
SE	6	11	15	W1
NW	5	11	15	W1
SE	5	11	15	W1
SE	30	10	15	W1
SE	35	10	16	W1
SW	35	10	16	W1
SW	16	10	14	W1
NW	9	10	14	W1
SW	18	10	16	W1
SW	8	10	16	W1
SE	7	10	16	W1
SE	16	10	16	W1
NE	6	10	16	W1
NW	5	10	16	W1
NW	4	10	16	W1
SE	13	10	17	W1